

# Guide de l'apprentissage en région Centre – 2007



Avec le concours du  
Fonds Social Européen

Région



Centre

# Guide de l'apprentissage en région Centre – 2007

## ➔ Je veux entreprendre un apprentissage ..... 4

Qu'est-ce que l'apprentissage ? .....	4
L'apprentissage au féminin ? .....	5
L'apprentissage et le handicap ? .....	6
Comment choisir son métier et son parcours professionnel ? .....	6
Tous les métiers ou presque .....	7
Comment cibler une entreprise et un maître d'apprentissage ? .....	7
L'apprentissage dans le secteur public ? .....	8
À partir de quel âge peut-on entrer en apprentissage ? .....	8

## ➔ Je veux former un apprenti ..... 10

Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage ? .....	10
Quelles sont les conditions pour être maître d'apprentissage ? .....	10
Comment devenir maître d'apprentissage ? .....	10
Quels avantages financiers pour l'entreprise formatrice ? .....	11

## ➔ Nous signons un contrat d'apprentissage ..... 14

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ? .....	14
Quels sont les droits et obligations liés au contrat d'apprentissage ? .....	14
Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ? .....	15
À quel moment signer un contrat d'apprentissage ? .....	15
Combien de temps dure la période d'essai ? .....	15
Comment résilier le contrat d'apprentissage ? .....	16
Qui assure les frais de formation de l'apprenti ? .....	16
Quelle rémunération ? .....	17
Quelles aides spécifiques pour l'apprenti handicapé ? .....	18
Quel est le temps de travail dans l'entreprise ? .....	19
Quels avantages sociaux pour l'apprenti ? .....	20
En région Centre, l'égalité des chances ça se partage ! .....	22
Quels recours en cas de difficultés ? .....	25
Et après le contrat d'apprentissage ? .....	26

## ➔ Les niveaux de formation ..... 28

## ➔ Liste des métiers et formations préparés en région Centre ..... 31

## ➔ Les adresses utiles en région Centre ..... 54

Les CFA et sections d'apprentissage .....	54
Les Points d'Accueil, d'Information et d'Orientation .....	60
Les Chambres consulaires par département .....	62
Les services de l'État par département .....	63
Les contacts de la Région Centre .....	64



# L'apprentissage, une priorité régionale

Du CAP au diplôme d'ingénieur, l'apprentissage concerne dans notre région plus de 18 500 jeunes et 14 000 entreprises.

Grâce à l'implication des entreprises dans la formation, l'apprentissage permet aux jeunes de préparer un diplôme tout en se forgeant une première expérience professionnelle, favorisant ainsi leur future intégration dans le monde du travail et dans la vie citoyenne.

Depuis 1983, la Région a en charge le développement de l'apprentissage. La politique régionale de l'apprentissage s'inscrit dans une démarche volontariste d'égalité des chances, visant à permettre à tous les jeunes d'accéder à une qualification professionnelle reconnue, tout en répondant aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'économie régionale.

Dans ce cadre, l'intervention de la Région porte plus particulièrement sur :

- **l'élévation du niveau de qualification des apprentis**, avec comme objectif majeur d'atteindre 50 % des jeunes dans des formations de niveau Bac et plus à l'horizon 2010. Cette élévation du niveau de qualification vise à donner aux jeunes les meilleures chances d'évolution et de réussite dans leur futur parcours professionnel ;
- **l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire**, avec comme priorité la lutte contre les abandons en cours de formation. Permettre à ces jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification professionnelle est particulièrement important pour faciliter leur future intégration dans le monde du travail ;
- **la promotion de la citoyenneté et de la culture**, le dispositif Trans'Europe Centre mis en place par la Région permet à des classes d'apprentis de bénéficier de séjours dans les pays de la communauté européenne à des conditions très avantageuses. Le chéquier CLARC permet aux jeunes de bénéficier de réductions importantes dans le domaine de la culture (cinéma, littérature, spectacle).

Par ailleurs, la Région soutient également les entreprises formatrices accueillant des apprentis par le versement d'aides financières pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Globalement, ce sont 95 millions d'euros que la Région va consacrer en 2007 pour le développement de l'apprentissage.

Ce guide a été élaboré pour accompagner les jeunes dans la définition de leur projet professionnel et les entreprises qui les accueillent. Il a été conçu pour les aider dans leurs démarches en leur apportant tous les renseignements utiles.

**Jean-Luc BURGUNDER**

vice-Président de la Région Centre  
délégué à la Formation Professionnelle  
et à l'Apprentissage

# Je veux entreprendre un apprentissage...



## Qu'est-ce que l'apprentissage ?

- ➔ **L'apprentissage, c'est l'accès à près de 260 diplômes**, reconnus et validés, allant du CAP au diplôme d'ingénieur dans une très grande variété de domaines professionnels. Quel que soit votre niveau scolaire ou universitaire, vous pouvez, à tout moment de votre parcours, conclure un contrat d'apprentissage pour préparer le diplôme et le métier de votre choix.
- ➔ **L'apprentissage, c'est une excellente voie d'insertion professionnelle** et un remarquable tremplin qui vous prépare à un emploi. Il constitue également une opportunité pour les entreprises de recruter un jeune immédiatement opérationnel.
- ➔ **L'apprentissage, c'est un contrat de travail** qui vous permet de suivre une formation en alternance reposant sur :
  - une **formation pratique chez un employeur privé ou public**,
  - une **formation générale et un complément de formation pratique au sein d'un établissement de formation** qui peut être :
    - un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** qui est un établissement d'enseignement géré par une Chambre de Commerce et d'Industrie, une Chambre de Métiers et de l'Artisanat, une branche professionnelle, une commune, un lycée, etc. (le CFA propose plusieurs formations),
    - une **section d'apprentissage** ouverte dans un lycée, une université ou un autre établissement d'enseignement (la section d'apprentissage est une petite structure proposant une seule formation pour une durée limitée).
- ➔ **C'est une rémunération** qui varie selon votre âge et votre progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet du contrat d'apprentissage (cf. tableau p 17).
- ➔ **C'est un parcours individualisé mais accompagné.** L'apprentissage a changé. Il offre aujourd'hui la possibilité d'évoluer, de se spécialiser, de changer d'orientation : c'est une voie de formation d'excellence. À tout moment de votre parcours, il est possible de conclure un contrat d'apprentissage ou, à l'inverse, de revenir vers des études scolaires, universitaires.

### Exemples de parcours

<b>Vous sortez de CPA, CLIPA ou de 3<sup>e</sup></b>	➔ Vous pouvez préparer un CAP ou un BEP
<b>Vous avez un CAP</b>	➔ Vous pouvez préparer une formation complémentaire à celle obtenue : un CAP connexe (c'est-à-dire proche de celui que vous venez d'effectuer), une Mention Complémentaire (MC), un BEP, un BT, un BTM, un BP
<b>Vous avez un BEP</b>	➔ Vous pouvez préparer : un second BEP, une MC, un Bac Pro
<b>Vous avez un Bac professionnel, technologique ou général</b>	➔ Vous pouvez préparer en fonction du diplôme : un BTS, un DUT ou même un CAP, un BEP ou un Bac Pro
<b>Vous avez un Bac+2 ou équivalent (BTS, DUT)</b>	➔ Vous pouvez suivre la formation correspondant à votre choix, du niveau V (CAP, BEP) au niveau II (licence)
<b>Vous avez un Bac+3 (Licence)</b>	➔ Vous pouvez suivre la formation correspondant à votre choix, du niveau V (CAP, BEP) au niveau I (Ingénieur, Master)

*D'autres parcours intégrant la Validation des Acquis de l'Expérience peuvent être envisagés pour l'entrée en apprentissage.*

*Abréviations des diplômes développées p.28*

## L'apprentissage au féminin ?

L'apprentissage concerne aussi bien les filles que les garçons. La Région Centre, soutenue par l'Europe, l'État et les branches professionnelles, développe l'apprentissage au féminin, dans tous les métiers. Elle entend privilégier tous les projets favorisant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et contribuer ainsi à renforcer la mixité des emplois.

La Région soutient financièrement les entreprises qui recrutent des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins.





## L'apprentissage et le handicap ?

Toute personne reconnue handicapée par la Commission des Droits et de l'Autonomie peut suivre une formation en apprentissage. Son contrat d'apprentissage sera alors aménagé tant dans sa durée que dans son déroulement. A noter que les COTOREP (COMmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel) sont appelées à être remplacées, dans des conditions fixées par décret (à paraître), par la « Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées » (CDAPH) créée par la loi du 11 février 2005.

- L'apprenti bénéficiera de mesures d'adaptation et d'aménagements particuliers. Une aide financière pourra lui être accordée par l'AGEFIPH.
- L'employeur perçoit des primes spécifiques lorsqu'il forme un apprenti handicapé (cf. p.13).

**Un exemple d'accompagnement vers l'insertion de public handicapé : le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé du CREAI Loiret (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées) qui accueille chaque année plus de 200 jeunes handicapés.**

➤ **Le CFA Spécialisé du CREAI vous accompagnera dans toutes vos démarches**

**Un exemple d'équipement spécifique :** le CARTIF, CFA de l'imprimerie d'Indre-et-Loire, a adapté une presse offset afin de rendre son utilisation possible par un malentendant (système de sécurité visuel ajouté au système sonore habituel). Cet équipement permet désormais à un malentendant de préparer un BEP et un bac pro « impression ».

## Comment choisir son métier et son parcours professionnel ?

Vous ne savez pas vers quoi vous orienter..., vous le savez mais vous ignorez comment y accéder..., où le faire... Contactez des professionnels de l'information et de l'orientation de la région Centre qui sont présents dans chaque département et qui vous guideront dans vos démarches :

- les Centres d'Aide à la Décision (CAD) (aide à l'élaboration de projet, à la recherche d'entreprises...),
- les Points apprentissage,
- les Missions Locales (ML) et les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO),
- les Centres d'Information Jeunesse (CIJ),

- les Centres d'Information et d'Orientation (CIO),
- l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),
- à l'occasion des Portes Ouvertes organisées par les Centres de Formation d'Apprentis et les Sections d'apprentissage...

➤ **Les adresses de ces structures, les dates des Portes Ouvertes sont disponibles sur :**

**[www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr) et p. 54 du guide.**

**L'offre de formation est disponible sur [www.alfacentre.org](http://www.alfacentre.org) et p. 31**

## Tous les métiers... ou presque

L'apprentissage permet d'envisager une très grande diversité de métiers.

Plusieurs secteurs accueillent traditionnellement les apprentis comme l'alimentation, l'hôtellerie, le bâtiment, la coiffure...

Mais les choses évoluent et grâce à l'apprentissage, on peut devenir informaticien, ingénieur, concepteur multimédia, comptable...

Ainsi, quelle que soit l'orientation professionnelle, renseignez-vous auprès des structures d'accueil, d'information et d'orientation pour savoir s'il existe une filière apprentissage.

À noter toutefois que certains emplois ne sont pas accessibles par cette voie, notamment certaines professions médicales et paramédicales (médecin, pharmacien, dentiste...), la plupart des professions libérales (avocat, notaire...) et tous les métiers de la fonction publique qui sont accessibles par concours (armée, police, Éducation nationale...).

➤ **Les adresses des structures d'accueil, d'information et d'orientation sont disponibles sur :**  
[www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr)  
et p. 60 du guide

## Comment cibler une entreprise et un maître d'apprentissage ?

➤ **La démarche n'est pas si facile car elle s'assimile à une véritable recherche d'emploi.**

Il est important de lister les entreprises susceptibles de répondre au mieux à votre demande de formation avant toute démarche. Pour obtenir des adresses d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, de PME-PMI ou d'entreprises recevant habituellement des apprentis, vous pouvez :

- vous rapprocher de votre Centre de Formation d'Apprentis ou Section d'Apprentissage,
- vous adresser aux Centres d'Aide à la Décision et Points apprentissage ;
- vous rendre à l'ANPE la plus proche pour y trouver des offres d'emploi dont certaines pour des contrats d'apprentissage ou pour consulter les annuaires professionnels,
- consulter des sites comme [www.fichentreprise.com](http://www.fichentreprise.com) qui recense les entreprises inscrites sur les registres des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région...



Le meilleur atout reste le contact direct avec les employeurs et les candidatures spontanées. L'expérience prouve, en effet, que c'est par le biais des démarches personnelles que l'on trouve le plus souvent son maître d'apprentissage.

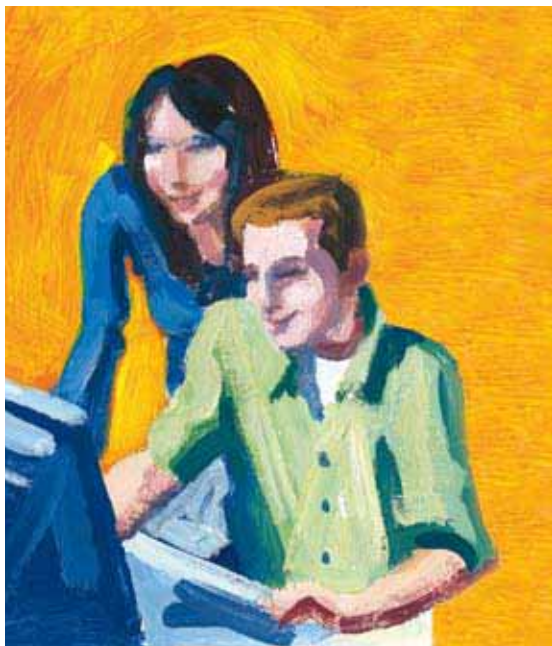


## L'apprentissage dans le secteur public ?

➔ L'apprentissage est également possible dans le secteur public non industriel et commercial, à savoir :

- les administrations d'État,
- les établissements d'enseignement,
- les établissements hospitaliers,
- les collectivités territoriales : une Région, un Département, une Commune ou un groupement de communes (Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes),
- les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

La préparation d'un diplôme par la voie de l'apprentissage dans le secteur public ne dispense pas des concours spécifiques d'entrée dans les fonctions publiques (État, Territoriale, Hospitalière) à l'issue de la formation.



## À partir de quel âge peut-on entrer en apprentissage ?

La règle générale est que si vous avez **entre 16 et 25 ans**, vous pouvez suivre une formation en apprentissage. Des dérogations sont cependant ouvertes aux limites d'âge mentionnées ci-dessus.

➔ **Si vous avez 15 ans** et que vous avez terminé votre classe de troisième, vous pouvez alors obtenir une dispense de scolarité obligatoire, afin d'entrer en apprentissage.

➔ **Renseignements auprès du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours**

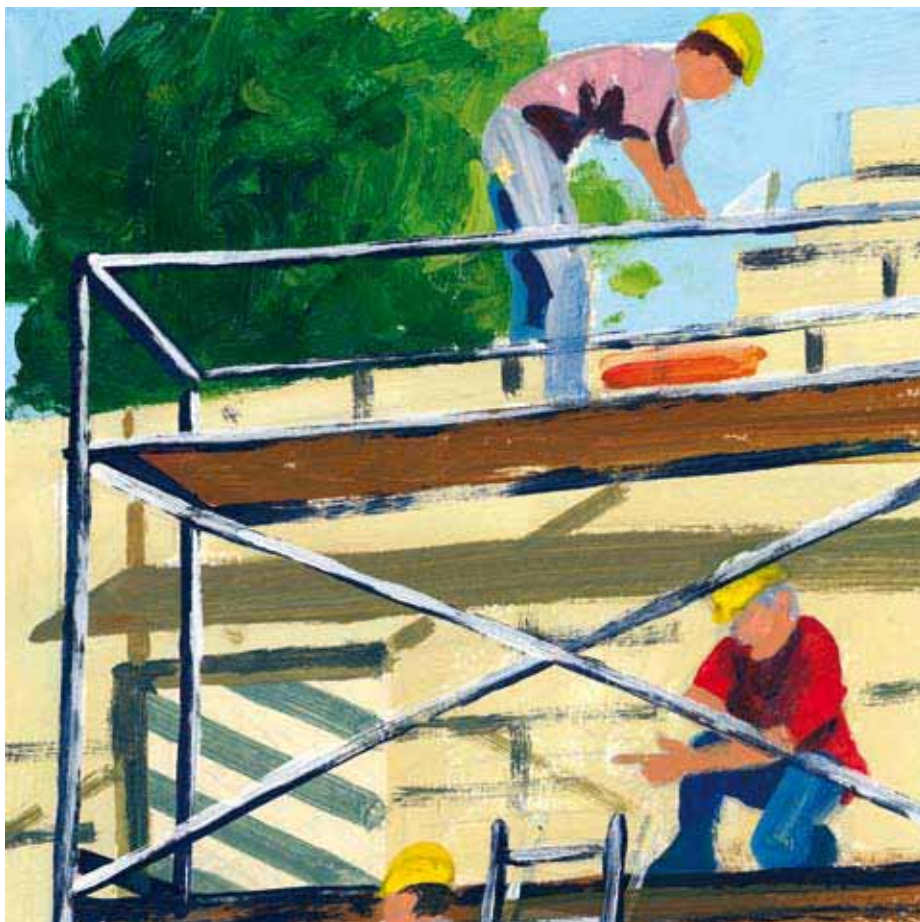
➔ **Si vous avez plus de 25 ans...** mais jusqu'à 30 ans, vous pouvez suivre une formation par apprentissage pour :

- poursuivre une première formation débutée par un premier contrat d'apprentissage et pour préparer un diplôme supérieur à celui précédemment obtenu ;
- si le premier contrat a été rompu pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti (inaptitude physique et temporaire, cessation d'activité de l'employeur, faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations) ;
- une personne reconnue comme travailleur handicapé (cf. p.6).

➤ **Vous avez au-delà de 30 ans... Il n'y a pas de limite d'âge à la signature d'un contrat d'apprentissage pour une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise** et dont la réalisation de ce projet est subordonnée à l'obtention du diplôme, ou du titre. Cette dérogation est cependant soumise à l'évolution des textes en vigueur.

➤ **La découverte des métiers avant l'apprentissage.**

La loi prévoit la possibilité pour les jeunes de 14 ans d'accéder à un « apprentissage junior » sous statut scolaire. En région Centre, les Classes Préparatoires à l'Apprentissage (C.P.A.) offrent aux jeunes la possibilité de découverte des métiers dès l'âge de 15 ans.



# Je veux former un apprenti...



## Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage ?

La formation pratique du jeune au sein de l'entreprise est assurée par un **maître d'apprentissage** qui peut être :

- le **chef d'entreprise** ou un des **salariés** de l'entreprise ;
- ou une **équipe tutorale** composée de plusieurs salariés et au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage référent ».

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences professionnelles nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison étroite avec le CFA. Le nombre maximal d'apprentis (ou d'élèves de classes préparatoires à l'apprentissage) pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à **2 pour chaque maître d'apprentissage (+ un redoublant)**.

## Quelles sont les conditions pour être maître d'apprentissage ?

Peut remplir les fonctions de maître d'apprentissage quiconque possède :

- soit un **diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti**, ainsi qu'une expérience professionnelle de 3 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre ;
- soit une **expérience professionnelle de 5 ans en relation avec la qualification préparée** par le jeune et un niveau minimal de qualification validés par la commission

départementale de l'emploi et de l'insertion ;

- soit une expérience professionnelle de 5 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti **après avis** du Recteur, du directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt ou du directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative **si le maître d'apprentissage n'a pas les diplômes requis**.

## Comment devenir maître d'apprentissage ?

Le nouveau contrat d'apprentissage intègre l'ancienne Déclaration de l'Employeur à la Formation d'Apprentis (Cerfa FA12).

Le contrat d'apprentissage doit être accompagné des documents justifiant de la compétence du maître d'apprentissage, sauf s'ils ont déjà été transmis antérieurement au titre d'un contrat conclu avec un apprenti préparant le même diplôme ou titre et suivi par le même maître d'apprentissage :

- **titres ou diplômes du maître d'apprentissage et justificatifs de son expérience professionnelle** en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti ;
- **avis** du Recteur d'Académie, du directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt ou du Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative **lorsque le maître**

### **d'apprentissage n'a pas les titres ou les diplômes requis.**

L'employeur doit permettre au maître d'apprentissage de **dégager sur son temps de travail** les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le CFA.

Il doit également **veiller à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer**

**correctement sa mission** et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident.

Les litiges liés à l'enregistrement de la Déclaration doivent être portés devant le Conseil des Prud'Hommes.

➤ **Renseignements auprès de votre Chambre consulaire**

## Quels avantages financiers pour l'entreprise formatrice ?

L'entreprise formatrice qui accueille un apprenti peut bénéficier :

- du crédit d'impôt apprentissage (État),
- d'exonération de charges salariales et patronales suivant la taille de l'entreprise (État),
- de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (Région),
- d'aides spécifiques pour l'emploi de public handicapé (AGEFIPH et État).

### 1. Le crédit d'impôt apprentissage

Ce dispositif fiscal permet aux employeurs de bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt de **1 600 €** par an et par apprenti embauché. Ce crédit d'impôt peut être porté à **2 200 €** par an pour l'emploi d'un apprenti relevant de « **l'accompagnement personnalisé** » prévu par la loi de cohésion sociale (C. Trav., art. L. 322-4-17-1) à l'intention des jeunes en difficulté, ainsi que **d'un apprenti reconnu travailleur handicapé** ou ayant le statut **d'apprenti junior**.

➤ **Pour tout renseignement concernant le crédit d'impôt apprentissage,**

**vous pouvez contacter la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de votre département.**

### 2. Les exonérations sociales et patronales

➤ **Artisans et entreprises de moins de 11 salariés et employeurs inscrits au répertoire des métiers :**

- **Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 :** l'exonération porte sur la totalité des cotisations patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi, à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail.
- **Pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :** l'exonération porte sur les cotisations patronales (à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles) et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi.



## ➤ Pour les autres entreprises :

- **Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007** : l'État prend en charge totalement les cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales dues par l'employeur au titre des salaires versés aux apprentis. L'État prend également en charge les cotisations sociales salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi et dues au titre des salaires versés aux apprentis. Les cotisations restant dues sont calculées sur une base forfaitaire.
- **Pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007** : la règle est la même que celle visée ci-dessus, à une exception près : l'employeur sera désormais redevable des cotisations d'accidents du travail dues au titre des salaires versés aux apprentis. Les cotisations restant dues sont calculées sur une base forfaitaire.

➤ **Pour tout renseignement concernant les exonérations sociales et patronales, vous pouvez contacter la Direction Départementale du Travail de votre département.**

## 3. L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux entreprises formatrices par la Région

### ➤ Aide à l'embauche

**900 €** sont versés à l'employeur par le Conseil régional du Centre afin d'encourager l'embauche d'apprentis sans ou avec de faibles qualifications. Cette aide sera versée :

- si le contrat d'apprentissage est d'une durée de 11 mois minimum,
- si le jeune n'a aucun diplôme ou n'est titulaire que d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP, etc.) lors de la conclusion du contrat d'apprentissage,
- si l'entreprise a 20 salariés maximum,
- si le contrat n'est pas rompu pendant les 3 premiers mois de celui-ci.

**Ces conditions sont cumulatives.**

### ➤ Le Soutien à l'Effort de Formation

Le Soutien à l'Effort de Formation de base est de 1 200 € pour chaque année du cycle de formation. Cette prime peut être majorée de :

**500 €** : si l'entreprise forme un apprenti pour un diplôme de niveau IV et au-delà (BAC PRO, BTS, Licence professionnelle, MASTER 1 et 2, Ingénieur, etc.)

**500 €** : si l'entreprise forme un apprenti de 19 ans au plus, de faible niveau scolaire (sorties de collège, CPA, CLIPA et autres enseignements spécialisés sans qualification - niveau scolaire maximum : sortie de 3<sup>e</sup>) pour le préparer à un premier niveau de qualification (CAP)

**1 200 €** : si l'entreprise forme un apprenti âgé de 20 ans et plus, de faible niveau scolaire et pour le préparer à une formation de niveau V (CAP, BEP et autres niveaux V)

**500 €** : si l'entreprise forme une apprentie dans un métier traditionnellement masculin : la liste des formations concernées est jointe au règlement d'attribution des primes.

**500 €** : si le maître d'apprentissage suit au cours de la première année du cycle de formation de son apprenti une formation sur sa fonction tutorale (aspects réglementaires et pédagogiques du

contrat) et dont le contenu respecte le cahier des charges défini par la Région.

**Les majorations énumérées ci-dessus peuvent être cumulées.**

Cette aide est versée par le Conseil régional du Centre à l'issue de chaque année du cycle de formation inscrit au contrat et si le jeune suit régulièrement les cours prévus dans le contrat d'apprentissage pour le diplôme préparé.

Globalement, la Région va consacrer 35 millions d'euros en 2007 pour les entreprises implantées sur le territoire régional, afin de les encourager et les soutenir dans leurs missions d'accueil et de formation des apprentis.

➤ **Pour connaître précisément les aides auxquelles vous pouvez prétendre, reportez-vous au cadre régional de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire approuvé par la Région Centre.**

➤ **Retrouvez toutes ces informations et des exemples d'aides sur [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr) rubrique «Apprentissage».**

#### 4. Aides spécifiques pour la formation de public handicapé

En plus des aides accordées dans le cadre de tout contrat d'apprentissage, il est prévu :

- **une prime de l'État** d'un montant total de 520 fois le SMIC horaire brut, versée en deux fois, à l'issue de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année d'apprentissage ;
- **des aides de l'AGEFIPH** : subvention de 3 050 € par année d'apprentissage ainsi que des aides à la formation du tuteur, à l'accessibilité des lieux de travail, à l'aménagement des situations de travail... De plus, dès l'issue du contrat d'apprentissage, l'employeur qui conclut avec le jeune un contrat à durée indéterminée ou déterminée d'au moins 12 mois, l'AGEFIPH peut lui verser une prime à l'insertion de 1 600 €.



# Nous signons un contrat d'apprentissage...



## Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'employeur et l'apprenti ou, s'il est mineur, son représentant légal, conformément au **contrat-type CERFA FA13a** (une notice explicative CERFA FA14a accompagne ce document).

**Ce contrat type vaut également déclaration de l'employeur en vue de la formation d'apprentis** (anciennement DEFA). Le contrat précise le nom du ou des maîtres d'apprentissage, les titres ou diplômes dont ils sont titulaires et la durée de leur expérience professionnelle dans l'activité en relation avec la qualification recherchée.

Le contrat d'apprentissage signé par **l'employeur, l'apprenti, ou s'il est mineur, de son représentant légal, est adressé pour enregistrement, soit à la Chambre de Commerce et d'Industrie, soit à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, soit à la Chambre d'Agriculture.** Cet enregistrement est refusé dans un délai de 15 jours si le contrat ne satisfait pas toutes les conditions prévues par la réglementation.

L'apprenti devra passer **une visite médicale** auprès de la médecine du travail avant son embauche. L'avis du médecin est joint au contrat d'apprentissage lors de son enregistrement par les services compétents. Cet avis doit préciser les éventuelles autorisations pour les mineurs d'effectuer des heures supplémentaires, d'utiliser des machines dangereuses et des produits nocifs.

**L'administration chargée du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales** (DDTEFP, Inspection du Travail et de la Protection Sociale Agricole, Inspection du Travail, des Transports, inspecteurs de la Jeunesse et des Sports) vise le contrat d'apprentissage une fois l'enregistrement effectué par les chambres consulaires.

Les litiges liés à l'enregistrement du contrat d'apprentissage doivent être portés devant le Conseil des Prud'Hommes.

➤ **Renseignements auprès de votre Chambre consulaire**

## Quels sont les droits et obligations liés au contrat d'apprentissage ?

Comme tout contrat de travail, il crée des devoirs et des obligations pour les signataires.

➤ **En signant le contrat, l'apprenti s'engage à :**

- respecter les obligations du contrat ;
- respecter les horaires du contrat ;
- travailler pour l'employeur ;
- suivre la formation au CFA et en entreprise ;
- respecter le règlement intérieur du CFA et de l'entreprise ;

▪ se présenter à l'examen du diplôme prévu au contrat d'apprentissage.

➤ **En signant le contrat, l'employeur s'engage à :**

- respecter les obligations du contrat ;
- respecter les horaires du contrat ;
- verser un salaire à l'apprenti ;
- confier à l'apprenti des missions en lien avec le diplôme préparé ;
- inscrire l'apprenti dans le CFA dispensant la formation et lui permettre de suivre les enseignements dispensés par celui-ci ;

- assurer à l'apprenti une formation professionnelle et pratique ;
- prendre part aux actions de coordination avec le CFA ;
- inscrire l'apprenti à l'examen.

#### ➔ Le Centre de Formation d'Apprentis s'engage à :

- dispenser une formation générale, technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle ;

- définir les objectifs de la formation et organiser les journées d'information ou de formation pour les maîtres d'apprentissage ;
- assurer le suivi du parcours de formation de l'apprenti en lien avec l'entreprise et mettre à la disposition du maître d'apprentissage les documents pédagogiques dont il peut avoir besoin.

## Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

➔ En règle générale, la durée du contrat peut varier de **1 à 3 ans** en fonction du métier et de la qualification préparée. Des dérogations existent :

- **elle peut être de 4 ans** si l'apprenti est reconnu handicapé,
- **elle peut être de 3 ans ou de moins d'un an** pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti.

➔ La durée du contrat peut également varier entre six mois et un an, quand la formation a pour objet l'acquisition

d'un diplôme ou d'un titre :

- de même niveau et en rapport avec un premier diplôme ou titre obtenu dans le cadre d'un précédent contrat d'apprentissage ;
- de niveau inférieur à un diplôme ou titre déjà obtenu ;
- dont une partie a été obtenue par la Validation des Acquis de l'Expérience ;
- dont la préparation a été commencée sous un autre statut.

## À quel moment signer un contrat d'apprentissage ?

➔ La signature du contrat d'apprentissage peut intervenir :

- **jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée scolaire** (généralement à partir de la mi-juin),

- **jusqu'à 3 mois maximum après cette date de rentrée** (jusqu'à la mi-décembre).

## Combien de temps dure la période d'essai ?

Les **deux premiers mois** constituent la **période d'essai** pendant laquelle le contrat peut être rompu sans préavis, ni formalités particulières par l'employeur, l'apprenti ou son représentant légal. Cette période débute à compter de la date effective du

contrat inscrite sur celui-ci. Cette date peut être différente de la date de signature du contrat.

Un document type de résiliation doit être rempli et enregistré par les services compétents en cas de rupture.

# Nous signons un contrat d'apprentissage



## Comment résilier le contrat d'apprentissage ?

Au-delà de la période d'essai, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf dans les cas suivants :

➤ résiliation du contrat d'apprentissage à la seule initiative de l'apprenti **en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé** ;

➤ **résiliation d'un commun accord** ;

➤ **jugement du Conseil de Prud'hommes** en cas de faute grave ou de manquements répétés de l'une des parties à ses obligations ;

➤ **inaptitude de l'apprenti** à exercer le métier choisi.

## Qui assure les frais de formation de l'apprenti ?

La formation au CFA (en dehors du transport, de l'hébergement et de la restauration qui seront abordés plus loin dans le guide) repose sur le principe de la gratuité. Elle est financée principalement par la **Région Centre** et par la taxe d'apprentissage versée par les entreprises. Des financements complémentaires sont apportés par l'**Union européenne** (FSE : Fonds Social Européen) et l'État dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu avec la Région et les professions.

Ainsi, en 2007, ce sont **61 millions d'euros de crédits publics** :

- 50 millions d'euros de crédits de la Région,
- 9 millions d'euros de crédits du Contrat d'Objectifs et de Moyens (État),
- 2 millions d'euros de crédits de l'Europe qui seront affectés au financement de la formation des apprentis, soit **3 200 €** par jeune. 21 millions d'euros de taxe d'apprentissage seront également mobilisés, soit **1 120 €** par jeune.

La Région, l'Europe, l'État et les professions ont placé la qualité de la formation des apprentis au cœur de leurs priorités et ils y consacrent des moyens très importants. Il peut rester à la charge de

l'apprenti les éventuels frais d'inscription et l'achat de petits matériels et fournitures scolaires et professionnels.

➤ **Se renseigner auprès du CFA pour connaître le montant des éventuels frais.**

Concernant plus particulièrement **les employeurs publics** (administrations de l'État, Mairies, Conseils Généraux, etc.), une participation aux frais de formation de l'apprenti pourra leur être demandée par le CFA (les employeurs publics ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage). En règle générale cette participation ne pourra excéder par année scolaire, la différence entre le coût standard de formation de l'apprenti et les subventions versées par la Région (les coûts standards sont définis annuellement par la Région).

➤ **Se renseigner auprès du CFA pour connaître le montant de l'éventuelle participation.**



## Quelle rémunération ?

### ➔ La règle générale

L'apprenti reçoit un **salairé déterminé par un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC\*)**

calculé en fonction de **son âge** et de **son ancienneté dans le contrat d'apprentissage** et sous réserve de dispositions contractuelles plus favorables.

\* ou du minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, le SMIC horaire brut s'élève à 8,27 €, soit 1 254,28 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

ANNÉE D'APPRENTISSAGE	ÂGE DE L'APPRENTI		
	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	<b>25 %</b> (313,57 €)	<b>41 %</b> (514,25 €)	<b>53 %</b> (664,77 €)
2 <sup>e</sup> année	<b>37 %</b> (464,08 €)	<b>49 %</b> (614,60 €)	<b>61 %</b> (765,11 €)
3 <sup>e</sup> année	<b>53 %</b> (664,77 €)	<b>65 %</b> (815,28 €)	<b>78 %</b> (978,34 €)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE	ÂGE DE L'APPRENTI		
	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
Après contrat 1 an	<b>40 %</b> (501,71 €)	<b>56 %</b> (702,40 €)	<b>68 %</b> (852,91 €)
Après contrat 2 ans	<b>52 %</b> (652,23 €)	<b>64 %</b> (802,74 €)	<b>76 %</b> (953,25 €)
Après contrat 3 ans	<b>68 %</b> (852,91 €)	<b>80 %</b> (1 003,42 €)	<b>93 %</b> (1 166,48 €)

La rémunération des apprentis accueillis dans le **secteur public** (administrations de l'État, Mairies, Conseils généraux, établissements hospitaliers, etc.) est augmentée de **10 %** pour la préparation des diplômes de **niveau IV** (BAC PRO - BREVET PROFESSIONNEL...) et de **20 %** pour la préparation des diplômes de **niveau III** (BTS - DUT...).

# Nous signons un contrat d'apprentissage



## ➤ En cas de conclusion d'un nouveau contrat

En termes de rémunération, les règles suivantes s'appliquent lorsque l'apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage :

- lorsque ce **nouveau contrat** d'apprentissage est conclu avec le **même employeur**, la rémunération de l'apprenti est au **moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent**, sauf lorsque l'application des rémunérations en fonction de son âge (voir tableau précédent) est plus favorable ;
- lorsque ce **nouveau contrat** est conclu avec un **autre employeur**, la rémunération de l'apprenti est au moins **égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année du contrat précédent**, sauf lorsque l'application des rémunérations en fonction de son âge est plus favorable.

Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ou de 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune.

## ➤ Les heures supplémentaires

Les **majorations pour heures supplémentaires** sont applicables aux apprentis de 18 ans et plus. Toutefois, les apprentis de moins de 18 ans ne peuvent effectuer d'heures supplémentaires que sur autorisation de l'inspecteur du travail, après avis conforme du médecin du travail.

## ➤ Exonérations liées au salaire

Le salaire de l'apprenti est **exonéré** :

- des **cotisations sociales** ;
- de la **Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)** ;
- de la **Contribution Sociale Généralisée (CSG)** ;



## ➤ À SAVOIR :

Les **revenus de l'apprenti ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel**. Cela s'applique également au foyer fiscal des parents si l'apprenti y est **rattaché**.

## Quelles aides spécifiques pour l'apprenti handicapé ?

L'AGEFIPH peut accorder au jeune apprenti :

- une subvention de **1 525 €**, si le contrat est d'au moins un an ;

- une prise en charge des frais liés à la compensation du handicap.

- Se renseigner auprès de l'AGEFIPH  
02 38 78 04 40

## Quel est le temps de travail dans l'entreprise ?

**L'apprenti est un salarié à part entière.** À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le temps consacré aux enseignements en C.F.A ou Section d'Apprentissage est compris dans le temps de travail sauf s'il s'agit de modules complémentaires librement choisis et acceptés par le CFA :

➔ Si l'apprenti est **âgé de 18 ans et plus**, il est **soumis aux règles applicables dans l'entreprise.**

➔ S'il est âgé de **moins de 18 ans**, **l'apprenti ne peut pas travailler :**

- **plus de 8h par jour** (à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 5 heures par semaine, par l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail) ;
- **plus de 4h30 consécutives** (au terme desquelles l'apprenti doit bénéficier d'une pause de 30 minutes consécutives) ;
- **plus que la durée légale du travail** (sauf dérogation de l'inspecteur du travail dans les conditions précisées ci-dessus). En outre, 2 jours de repos consécutifs doivent lui être accordés.

Si au terme de son contrat, l'apprenti signe un **contrat à durée indéterminée** avec la même entreprise, **aucune période d'essai** ne peut être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires. En outre, la durée du contrat d'apprentissage sera prise en compte pour le calcul de la rémunération et l'ancienneté du salarié.

➔ **Le travail de nuit**

Le travail de nuit, entre 22 heures et

6 heures du matin, **est interdit aux apprentis âgés de moins de 18 ans. Des dérogations peuvent néanmoins être accordées** par l'inspecteur du travail pour certains **établissements commerciaux et ceux de spectacle.** La durée du repos quotidien ne peut être inférieure à 12 heures consécutives.

**Une réglementation particulière** concerne **les apprentis boulangers** qui peuvent être autorisés à travailler avant 6 heures du matin (4 heures du matin maximum) de manière à ce qu'ils puissent participer à un cycle de fabrication du pain ; ceci sous réserve que soit assuré un repos quotidien de 12 heures et un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs et que dans l'établissement toutes les phases de la fabrication du pain ne soient pas assurées entre 6 heures et 22 heures.

➔ **Le travail dominical**

L'apprenti **ne doit pas travailler le dimanche. Des dérogations** à cette règle peuvent concerner **les établissements fabriquant des produits alimentaires destinés à la consommation courante, les restaurants et les magasins de fleurs naturelles.**

➔ **Les travaux dangereux**

Les travaux dits dangereux ne peuvent être confiés à un apprenti que **sous certaines conditions précisées par l'inspection du travail.** Cette autorisation sera demandée et est valable pour toute la durée du contrat d'apprentissage sous réserve qu'il n'y ait pas de modification des équipements de travail, des conditions de sécurité, de l'environnement de travail et sous réserve de l'envoi, chaque année, à l'inspecteur du travail d'un nouvel avis favorable du médecin du travail.

# Nous signons un contrat d'apprentissage



## Quels avantages sociaux pour l'apprenti ?

### ➤ Sécurité sociale

Tout apprenti est un salarié et à ce titre, il **bénéficie des prestations de Sécurité Sociale en cas de maladie ou accident de travail lors de sa présence en entreprise, en CFA ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux de l'apprentissage.**

### ➤ Mutuelle

Si elle existe, l'apprenti peut bénéficier de la mutuelle de l'entreprise ; à défaut, il est fortement conseillé d'en prendre une à titre individuel.

### ➤ Allocation logement

Sous certaines conditions, l'apprenti peut bénéficier d'une allocation logement s'il paye un loyer.



### ➤ Allocations familiales

Elles sont **maintenues aux parents de l'apprenti jusqu'à ses 20 ans**, lorsque sa rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC ou du salaire de référence (avantages en nature inclus). Les parents doivent fournir une attestation trimestrielle prouvant la poursuite des études de l'apprenti. L'apprenti bénéficie des prestations familiales s'il a des enfants. Cette allocation est également prévue pour les apprentis chargés de famille.

### ➤ Allocations chômage

Après **la fin de son contrat**, si l'apprenti n'a pas été recruté par l'employeur, il peut percevoir des **allocations de chômage** dont le montant sera calculé sur le salaire perçu pendant l'apprentissage. Pour en bénéficier, il doit **s'inscrire comme demandeur d'emploi** auprès de l'ANPE. La demande d'allocations est à formuler auprès des ASSEDIC.

**Attention**, en cas de rupture du contrat à l'initiative de l'apprenti avant le terme fixé initialement, et qui fait suite à l'obtention du diplôme ou du titre homologué suivant l'article L 115-2 du Code du Travail, l'ASSEDIC considère qu'il s'agit d'une démission ayant des conséquences sur les droits de l'apprenti.

### ➤ Retraite

L'apprenti bénéficie des droits à la retraite pendant la durée de son apprentissage.



### ➤ Congés payés

Ils sont identiques à ceux des salariés d'entreprise : **5 semaines payées par an au minimum** (soit 2 jours et demi ouvrables de repos par mois de travail effectif accompli au cours de la période de référence, à savoir du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours). S'il est âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, il a droit sur sa demande, à un congé sans solde de 30 jours ouvrables. Ils sont accordés en **dehors des périodes d'enseignement au CFA**.

### ➤ Congés pour événements familiaux

L'apprenti peut bénéficier de **congrés légaux pour événements familiaux** : mariage (4 jours), Journée d'Appel de Préparation à la Défense (1 jour), décès du conjoint ou d'un enfant (2 jours) et décès du père ou de la mère (1 jour), congé paternité (14 jours).

### ➤ Congé maternité

Au même titre que les autres salariés, l'apprentie bénéficie du congé maternité.

### ➤ Congés précédant les épreuves de l'examen préparé

L'apprenti a droit à un congé spécial de **5 jours** dans le mois qui précède les épreuves de son examen. Si au cours de cette période le CFA organise une préparation à l'examen, l'apprenti est tenu d'assister à cette préparation.

### ➤ Congé examen de droit commun

L'apprenti peut bénéficier du **congré examen de 3 jours rémunérés** pour se présenter aux examens de son choix, c'est-à-dire à des épreuves autres que celles nécessaires pour l'obtention du diplôme préparé.

# Nous signons un contrat d'apprentissage



## En région Centre, l'égalité des chances, ça se partage !

Depuis 1998, la Région Centre a constamment développé une politique dynamique en matière d'égalité des chances. À ce titre, des mesures ont été mises en œuvre et ont pour vocation de favoriser l'accès aux savoirs et à la connaissance en supprimant tout obstacle financier. Cette politique permet aux jeunes et à leur famille de bénéficier du soutien financier de la Région Centre tout au long de leur scolarité afin de leur donner les mêmes chances de réussite et de préserver le pouvoir d'achat des familles.

### ➤ L'aide au premier équipement professionnel pour les apprentis

À compter de la rentrée 2007, la plupart des apprentis de 1<sup>re</sup> année en CAP et BEP se verront attribuer une aide spécifique pour l'acquisition de leur premier équipement professionnel. Cette aide de la Région permettra de participer au coût de l'équipement nécessaire à la formation du métier. Cette aide variera de 25 € à 160 € selon la formation préparée.

### ➤ Renseignements auprès de votre CFA ou section d'apprentissage

### ➤ Hébergement, transport et restauration

Lors de leur venue en formation au CFA, les apprentis peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour l'hébergement et la restauration grâce aux aides allouées par la Région Centre. Par ailleurs, la Région Centre verse également aux CFA situés sur son territoire, des aides au transport des apprentis. Ainsi, les frais de transport des apprentis peuvent être remboursés en partie, quand le CFA est situé à plus de cinq kilomètres du domicile des jeunes.

### ➤ Se renseigner directement auprès du CFA pour connaître les aides spécifiques à l'hébergement, à la restauration et au transport des apprentis.

Pour les CFA situés hors région Centre, vous devez vous renseigner auprès de la Région d'appartenance du CFA ou auprès de l'établissement de formation directement.

### ➤ La carte TER Apprenti

Cette carte permet de voyager avec une réduction de 50 % sur les parcours domicile/lieu de formation ou domicile/entreprise. Le parcours est choisi par l'apprenti au moment du dépôt de la demande de carte. Pour pouvoir bénéficier de cette aide aux transports, il faut avoir moins de 28 ans, résider et faire son apprentissage sur le territoire des régions Centre, Limousin, Poitou-Charentes et, depuis juillet 2006 dans les régions Bourgogne et Auvergne.

### ➤ Renseignements par téléphone auprès de Chèque Lire 03 26 58 50 30 ou Contact TER 0 891 70 55 55 ou dans les gares et boutiques SNCF



## ➤ L'accès à la Culture

### ▪ Le Chéquier CLARC

Ce chéquier culture s'adresse à tous les jeunes inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat ou dans un Centre de Formation d'Apprentis. Chaque jeune peut bénéficier **gratuitement** d'un chéquier par année scolaire.

Le chéquier CLARC comporte 8 chèques ouvrant droit à des réductions pour des manifestations culturelles ou des abonnements à des saisons culturelles, pour des entrées dans des lieux du patrimoine naturel et culturel. Il comporte également deux chèques de 8 et 12 euros pour l'acquisition de livres. La valeur totale du chéquier est de 50 euros TTC.

Les chèquiers peuvent être commandés soit par l'intermédiaire d'un correspondant CLARC situé dans l'établissement de rattachement du jeune, soit dans un Bureau ou Point d'Information Jeunesse (BIJ ou PIJ).

Le réseau des points d'acceptation du chéquier est essentiellement constitué d'organismes culturels ayant un partenariat avec la Région Centre, de salles de cinéma art et essai, et de librairies. Il concerne les lieux majeurs du spectacle vivant, les saisons culturelles, le réseau des cinémas d'art et d'essai ou indépendants, les musées, les châteaux et monuments d'État, les festivals, les lieux d'art contemporain, les « Contrats régionaux d'initiative culturelle et artistique » CRICA (chanson, jazz, livre et lecture, parcs et jardins, archéologie...), les librairies...

**Soit plus de 400 partenaires affiliés au dispositif sur tout le territoire régional.**

➤ Renseignements auprès de votre CFA et sur [www.clarc.regioncentre.fr](http://www.clarc.regioncentre.fr) ou auprès de l'Agence « Culture O Centre » : 02 38 68 28 23

## ▪ Aux Arts Lycéens et Apprentis !

Vous êtes apprentis en région Centre, **vous souhaitez imaginer et réaliser un projet artistique et culturel** avec vos formateurs, des professionnels de l'art, des structures culturelles et avec tous ceux que cela intéresse dans votre établissement.

C'est possible grâce au dispositif « **AUX ARTS LYCÉENS ET APPRENTIS !** » proposé par la Région Centre. Cette opération permet d'aider à financer un projet initié par des formateurs, des élèves, des personnels de l'établissement et toute personne extérieure. **Le projet doit porter sur un thème artistique ou culturel précis.** Il sera réalisé sous la conduite d'un artiste ou d'une structure culturelle reconnue. Tous les domaines artistiques sont concernés : danse, cinéma, musique, vidéo...

La Région a souhaité valoriser le travail et la participation des jeunes, des enseignants et des artistes, en organisant en 2006, la première "Fête Aux Arts, lycéens et apprentis", à Vendôme au Minotaure le 27 juin. Cette manifestation se déroule chaque année dans un département de la région.

➤ Renseignements auprès du Conseil régional  
 Karine SAUZET : 02 38 70 27 38



# Nous signons un contrat d'apprentissage



## ➤ La carte nationale d'apprenti

Une carte nationale d'apprenti est délivrée à tous les apprentis par l'établissement de formation dont ils dépendent. Cette carte, à renouveler chaque année, permet de bénéficier de **réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants**. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la carte nationale d'apprenti est récupérée par l'établissement de formation.

## ➤ Renseignements auprès de votre CFA ou Section d'Apprentissage

## ➤ La mobilité européenne

- **Le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - programme sectoriel Leonardo Da Vinci**

L'apprentissage, c'est aussi le développement de périodes de mobilité **professionnelle** européenne attestées par l'Europass-Mobilité, qui constituent un atout supplémentaire à mettre en avant lors de la recherche d'un emploi ou de la poursuite de vos études. Le projet régional de mobilité européenne, avec le soutien financier de l'Union européenne (programme Leonardo Da Vinci) permet la mise en place de :

- **sections d'apprentissage à mobilité européenne** intégrant, en cours de formation de l'apprenti (niveaux V et IV), une période de 3 à 6 semaines en entreprise dans un pays de l'Union européenne (également Islande, Norvège, Liechtenstein et Turquie),

- **parcours de mobilité à l'issue de l'obtention du diplôme** (tous niveaux), également attestés par l'Europass - Mobilité permettant d'effectuer une période en entreprise de 12 à 26 semaines dans un pays de l'Union européenne (également Islande, Norvège, Liechtenstein et Turquie) pour favoriser l'insertion professionnelle.

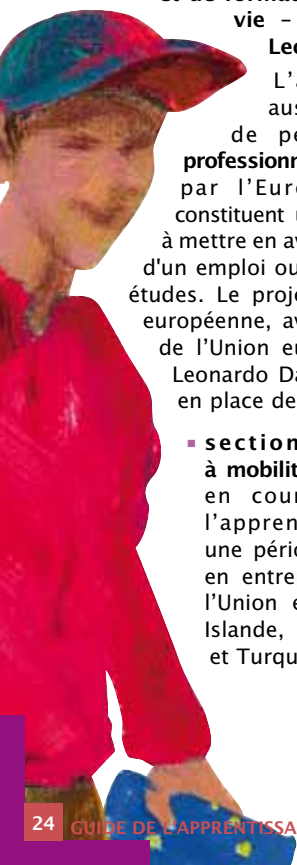
## ➤ Pour toutes informations se renseigner auprès du CFA ou sur [www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)

## ➤ Le Trans'Europe Centre Apprentissage

Depuis la rentrée 2006, les apprentis bénéficient du dispositif régional de mobilité européenne Trans'Europe Centre. Le Trans'Europe Centre vise plus particulièrement à :

- développer une véritable citoyenneté européenne en renforçant l'ouverture des apprenti(e)s de la région Centre sur l'Europe,
- favoriser l'ouverture culturelle et sociale des jeunes de la région Centre,
- développer l'intérêt chez les jeunes par la confrontation aux usages et à la pratique d'une langue étrangère,
- favoriser la connaissance du monde économique, social et professionnel à l'échelle européenne,
- encourager des relations durables entre établissements de formation européens,
- renforcer l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à la culture.

Le Trans'Europe Centre permet à des classes entières d'apprentis de bénéficier d'un séjour d'une semaine dans un pays européen. La Région prend en charge le coût de la mobilité des apprentis (voyage, hébergement, visites sur place...). Dans ce cadre, l'intervention financière



de la Région par apprenti peut varier de 209 € à 646 € selon les pays et l'organisation retenue par le CFA. Il ne reste à la charge des familles qu'un forfait repas de 49 € par jeune pour la durée du séjour.

➤ **Pour toutes informations sur le Trans'Europe Centre se renseigner auprès de votre CFA**



➤ **Ordi-Centre**

Vous êtes apprenti en **formation de niveau I**, la Région Centre met gratuitement à votre disposition des ordinateurs portables afin de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs et à la formation.

➤ **Renseignements sur [www.ordi-centre.eu](http://www.ordi-centre.eu)**

## Quels recours en cas de difficultés ?

Afin de permettre aux jeunes d'aller jusqu'au bout de leur apprentissage, la Région Centre et ses partenaires ont mis en place des dispositifs permettant d'accompagner, en cas de difficultés, apprentis et maîtres d'apprentissage.

➤ **Les Espaces de médiation dans les CFA**

Ces Espaces de médiation, intégrés dans 16 CFA de la région Centre, ont pour objectifs :

- d'offrir un espace d'écoute aux jeunes et aux employeurs afin qu'ils expriment toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat,
- d'assurer une médiation entre l'apprenti et l'employeur grâce à une analyse objective des difficultés rencontrées,
- d'accompagner le jeune, en cas de rupture du contrat d'apprentissage, dans une nouvelle démarche d'accès à une qualification.

➤ **Renseignements auprès de votre CFA**

➤ **Les contrôles du respect du contrat d'apprentissage**

En cas de **non-respect des droits et obligations liés au contrat d'apprentissage**, vous devez savoir que celui-ci est soumis à un double contrôle de la part de :

- **l'inspection de l'apprentissage (SAIA)**, chargée de suivre le bon déroulement de la formation notamment sur ses aspects pédagogiques ;
- **l'inspection du travail (DDTEFP, ITEPSA, ITT)**, qui veille à l'application de la réglementation. Si l'employeur méconnaît ses obligations, la poursuite des contrats en cours et la possibilité de continuer à engager des apprentis peuvent être remises en cause par le Préfet ou le chef du service chargé du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales, dans la branche dont relève l'entreprise.

# Nous signons un contrat d'apprentissage



## Et après le contrat d'apprentissage ?

À la fin du contrat d'apprentissage, votre employeur est tenu de vous délivrer un **certificat de travail**. Il peut vous proposer un nouveau contrat d'apprentissage, si vous souhaitez préparer une mention complémentaire, ou une qualification différente.

### ➤ En cas d'échec à l'examen

Vous avez la possibilité de **prolonger votre contrat d'une année au plus** :

- soit par prolongation du contrat initial avec le même employeur,
- soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur.

### ➤ En cas d'absence de l'apprenti pour raison de santé

Le contrat peut être prolongé jusqu'à la **session suivante si le directeur du CFA estime que la préparation de l'apprenti a été insuffisante pour lui permettre de se présenter à l'examen**.

### ➤ Après l'apprentissage...

Si au terme de son contrat, l'apprenti signe un **contrat à durée indéterminée** avec la même entreprise, **aucune période d'essai** ne peut être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires. En outre, la durée du contrat d'apprentissage sera prise en compte pour le calcul de la rémunération et l'ancienneté du salarié.

L'apprenti peut signer des contrats d'apprentissage successifs pour préparer des diplômes ou des titres homologués sanctionnant des formations de même niveau ou de niveau plus élevé.

L'apprenti qui souhaite continuer à suivre des études théoriques

a la possibilité de réintégrer le système scolaire ou universitaire, en fonction du niveau qu'il aura acquis au terme de son apprentissage.

L'apprenti bénéficie de **l'allocation chômage durant sa période de recherche d'emploi**.



### ➤ Et pourquoi pas vous aider à créer votre entreprise, grâce à « Graine de boîte » ?

Au cours de la formation au CFA, le concours pédagogique « Graine de boîte », organisé par la **Région Centre**, est destiné à sensibiliser les jeunes à la création ou à la reprise d'entreprise. En illustrant concrètement les cours de gestion, droit, communication, comptabilité et informatique, ce concours a pour objectif de faire découvrir aux apprentis

les étapes essentielles suivies par un créateur d'entreprise. Les apprentis doivent constituer un projet virtuel mais non moins réaliste de création ou de reprise d'entreprise.

Ce concours s'adresse aux apprentis en **Bac Professionnel, en Brevet Technique des Métiers et en Brevet Professionnel**. Les équipes candidates, composées de six personnes maximum, doivent remettre un dossier à leur établissement qui organise un premier jury. Les meilleurs projets sont ensuite sélectionnés pour une finale régionale. **Les premiers, soit chaque membre de l'équipe, gagnent un ordinateur portable d'une valeur de 1500 €, les seconds un lot d'une valeur de 500 € et les troisièmes un lot d'une valeur de 200 €.**

➤ Renseignements auprès de  
[beatrice.pasquet@regioncentre.fr](mailto:beatrice.pasquet@regioncentre.fr)

## Graine de boîte 2006-2007

Concours Lycéens/Étudiants/Apprentis



### Un ordinateur à la clef\*

\* pour chaque membre de la première équipe gagnante



Renseignements : 02 38 70 33 56  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr) - [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)



### ➤ Un autre contrat en alternance... le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre **d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle**. L'employeur s'engage à assurer une formation leur permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à leur fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat. **L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation**. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois. Les actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont **mis en œuvre par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation**.

➤ Renseignements auprès des services  
de l'État

# Les niveaux de formation



## Près de 260 diplômes répartis en 5 niveaux

L'apprentissage intègre tous les niveaux de qualification et prépare à des diplômes ou titres homologués allant du niveau V au niveau I.

Il constitue une filière de formation qui permet d'accéder à de nombreux diplômes de l'enseignement technologique

et professionnel de l'Éducation nationale, des ministères de la Jeunesse et des Sports, du Travail ou à des diplômes spécifiques aux branches professionnelles.

**Les diplômes acquis par la voie de l'apprentissage sont les mêmes que ceux acquis dans le cadre scolaire.**

### Niveau V Premier niveau de qualification professionnelle

#### ➔ CAP(A)

##### **Certificat d'Aptitude Professionnelle (Agricole)**

Préparé en deux années, le CAP donne à son titulaire une qualification d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié, dans un métier déterminé.

#### ➔ BEP(A)

##### **Brevet d'Études Professionnelles (Agricole)**

Le BEP donne à son titulaire une qualification d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié. Cependant, à la différence du CAP, le BEP donne une qualification pour un ensemble d'activités relevant d'un même secteur professionnel.

#### ➔ MC

##### **Mention Complémentaire**

Après un CAP ou un BEP, la MC apporte une spécialisation supplémentaire et une meilleure adaptation à l'emploi.

## Niveau IV Équivalent Baccalauréat

### ➤ BAC PRO

#### Baccalauréat Professionnel

Le Bac Pro apporte les connaissances techniques et pratiques approfondies exigées d'un professionnel. Ce diplôme, préparé en deux ans, est accessible aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

### ➤ BE BP

#### Brevet d'État

### ➤ BP

Le BP atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle précise.

### ➤ BTM

#### Brevet Technique des Métiers

Le BTM vise à la haute qualification professionnelle dans le secteur de l'artisanat. Il s'adresse aux titulaires de CAP ou de BEP désireux d'évoluer vers des responsabilités d'encadrement et de production.

### ➤ CSA

#### Certificat de Spécialité Agricole

Le CSA apporte une spécialisation complémentaire après un diplôme de niveau IV

### ➤ DE

#### Diplôme d'État

### ➤ TRNCP

#### Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

## Niveau III Équivalent Bac+2 années d'études supérieures

### ➤ BTS (A)

#### Brevet de Technicien Supérieur (Agricole)

Le BTS est un diplôme spécialisé qui confère à son titulaire une qualification plus étendue que celle du technicien, lui permettant d'assumer des tâches d'encadrement.

### ➤ DE

#### Diplôme d'État

### ➤ DUT

#### Diplôme Universitaire de Technologie

Le DUT sanctionne une formation de technicien supérieur. L'objectif est de former rapidement des personnels d'encadrement technique capables de s'adapter à une famille d'emplois dans la production, la recherche appliquée, les services.

### ➤ TRNCP

#### Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

### ➤ BSC

#### Brevet Supérieur Consulaire

# Les niveaux de formations



## Niveau II

Équivalent Bac+3 ou 4 années d'études supérieures

- **DESCF** Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières\*
- **Licence Pro** Licence Professionnelle
- **CST** Certificat Supérieur Technologique
- **TRNCP** Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- **DCG** Diplôme de comptabilité et de gestion\*

\* le DCG et le DEJCF conduisent à l'expertise comptable

## Niveau I

Équivalent Bac+5 années d'études supérieures

- **MASTER** MASTER
- **TRNCP** Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

L'ensemble des formations proposées est également disponible sur le site du GIP Alfa Centre [www.alfacentre.org](http://www.alfacentre.org)



# Liste des métiers et formations préparés en région Centre

➤ AGRICULTURE	P32
➤ ALIMENTATION	P33
➤ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	P34
➤ ARTISANAT D'ART	P34
➤ AUTOMOBILE – RÉPARATION MÉCANIQUE	P35
➤ BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS	P36
➤ COIFFURE – SOINS PERSONNELS – SANTÉ	P39
➤ COMMERCE – VENTE – SERVICES	P40
➤ ÉLECTRICITÉ – ÉLECTRONIQUE – ÉLECTROTECHNIQUE	P43
➤ FORÊT	P44
➤ HORTICULTURE	P44
➤ HÔTELLERIE – RESTAURATION	P45
➤ HYGIÈNE – ENVIRONNEMENT	P46
➤ INDUSTRIE CHIMIQUE – PHARMACIE	P46
➤ INDUSTRIE – MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	P47
➤ INDUSTRIE GRAPHIQUE – COMMUNICATION	P49
➤ PRODUCTION ANIMALE	P50
➤ SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	P50
➤ SPORT – ANIMATION – TRAVAIL SOCIAL	P51
➤ TERTIAIRE – BUREAU	P51
➤ TEXTILE – HABILLEMENT – CUIR	P53
➤ TRANSPORTS – LOGISTIQUE	P53



# AGRICULTURE

	niveau des diplômes préparés				
	V	IV	III	II	I
<b>Agroéquipement</b> CFA agricole (Loiret)		BAC PRO			
<b>Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques</b> CFA agricole (Loir-et-Cher)			BTSA		
<b>Analyse et conduite des systèmes d'exploitation</b> CFA agricole (Cher)			BTSA		
<b>Arrosage intégré</b> CFA agricole (Indre)		CSA			
<b>Conduite et gestion de l'exploitation agricole : spécialité productions végétales</b> CFA agricole (Indre/Loir-et-Cher/Loiret)		BAC PRO			
<b>Conduite de productions agricoles : productions végétales</b> CFA agricole (Cher/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret)	BEPA				
<b>Conduite de productions agricoles : spécialité vigne et vin</b> CFA agricole (Indre-et-Loire)	BEPA				
<b>Productions agricoles, utilisation des matériels : productions végétales</b> CFA agricole (Cher/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret)	CAPA				
<b>Responsable d'exploitation agricole</b> CFA agricole (Cher/Indre)		BPA			
<b>Vigne et vin</b> CFA agricole (Indre-et-Loire)	CAPA				

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
dès la rentrée

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# ALIMENTATION - AGRO-ALIMENTAIRE

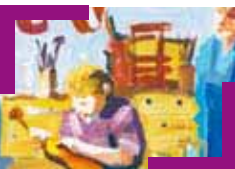
	niveau des diplômes préparés				
	V	IV	III	II	I
<b>Alimentation</b> CFA interprofessionnel (Loiret)	BEP				
CFA interprofessionnel (Cher)	BEP	BAC PRO			
<b>Bio industrie de transformation</b> UFA Lycée Professionnel Violette (Eure-et-Loir)		BAC PRO	<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée		
<b>Boucher</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher/Loiret)	CAP				
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP	BP			
<b>Boulangier – Boulangerie spécialisée</b> CFA interprofessionnel (Cher/Loiret) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire/Loir-et-Cher)	CAP/MC				
CFA interprofessionnel (Indre)	CAP	BP			
CFA interprofessionnel (Eure-et-Loir)	CAP/MC	BP			
<b>Charcutier traiteur – Employé traiteur</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Loir-et-Cher)	CAP				
CFA interprofessionnel (Indre/Loiret)	CAP/MC				
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP/MC	BP			
<b>Chocolatier – Confiseur</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire/Loir-et-Cher)	CAP				
<b>Cuisine</b> CFA interprofessionnel (Indre/Loiret) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	CAP				
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Loir-et-Cher)	CAP	BP			
<b>Cuisinier en desserts de restaurant</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) UFA L.P. Châteauneuf (Indre)	MC				
<b>Industries agro-alimentaire</b> CFA agricole (Eure-et-Loir)			BTSA		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée
<b>Pâtisserie boulangère</b> CFA interprofessionnel (Loiret)	MC				
<b>Pâtissier</b> CFA interprofessionnel (Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret)		BTM			
<b>Pâtissier – Glacier – Chocolatier – Confiseur</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Loiret)	CAP/MC				
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				



# AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Aménagement de l'espace : spécialité travaux paysagers</b> CFA agricole (Cher/Eure-et-Loir/Indre/ Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA horpafleur (Loiret)	BEPA				
<b>Aménagements paysagers</b> CFA agricole (Indre-et-Loire)			BTSA		
<b>Travaux paysagers</b> CFA agricole (Cher/Indre-et-Loire) CFA horpafleur (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAPA				
CFA agricole (Loir-et-Cher)	CAPA	BPA			
CFA agricole (Eure-et-Loir/Indre/Loiret)	CAPA	BAC PRO			



# ARTISANAT D'ART

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Artisanat et métiers d'art, horlogerie</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP	BAC PRO			
<b>Ébéniste</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)	CAP				
UFA L.P. George Sand (Indre)		BMA			
<b>Métiers divers (bronziers, archetiers, selliers...)</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP				
<b>Mise en œuvre de matériaux céramiques : Industrie céramique</b> UFA L.P. Brisson (Cher)		BAC PRO	BTS		
<b>Tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de la décoration</b> CFA du bâtiment (Indre-et-Loire) CFA Compagnons du Devoir (Loiret)	CAP				
<b>Tapiserie d'ameublement : option couture ou option garniture</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP	BTM			

# AUTOMOBILE - RÉPARATION MÉCANIQUE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Carrosserie réparation</b>					
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher)	CAP				
CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	BEP				
CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP/BEP				
CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	CAP/BEP	BAC PRO			
<b>Maintenance des matériels</b>					
<b>1/ option tracteurs et matériels agricoles</b>					
CFA de la MFEO (Indre-et-Loire)	CAP	BAC PRO			
UFA L.P. Pasteur (Indre)		BAC PRO			
<b>2/ option matériels de parcs et jardins</b>					
CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP				
CFA de la MFEO (Loir-et-Cher)					
CFA de la MFEO (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
UFA L.P. Pasteur (Indre)		BAC PRO			
<b>Maintenance des véhicules automobiles :</b>					
<b>1/ option véhicules particuliers</b>					
CFA interprofessionnel (Indre/Loiret)	CAP/BEP				
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Loir-et-Cher)					
CFA de la MFEO (Indre-et-Loire)	CAP/BEP	BAC PRO			
CFA du CIFAME (Loiret)					
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP/BEP	BAC PRO	BTS		
<b>2/ option motocycles</b>					
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP/BEP				
CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP				
<b>3/ option véhicules industriels</b>					
CFA des Transports (Loir-et-Cher)	CAP/BEP	BAC PRO			
<b>Maintenance des moteurs diesel et de leur équipement</b>					
CFA interprofessionnel (Loir-et-Cher)	MC				
<b>Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile</b>					
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret)	MC				
<b>Peinture en carrosserie</b>					
CFA interprofessionnel (Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher/Loiret)	CAP				
CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)					
CFA spécialisé du CREA (Loiret)					
<b>Technicien supérieur en véhicules industriels</b>					
CFA des transports (Loir-et-Cher)			TRNCP		



# BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Bâtiment : métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse</b> UFA L.P. Martin Nadaud (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
<b>Carreleur mosaïste</b> CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher/Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
CFA du bâtiment (Indre-et-Loire)	CAP	BP			
<b>Charpentier bois</b> CFA du bâtiment (Indre-et-Loire/Loiret) UFA L.P. George Sand (Indre) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire/Loiret)	CAP				
CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	CAP	BP			
<b>Constructeur bois</b> CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	CAP				
UFA L.P. Gaudier Brzeska (Loiret)		BAC PRO			
<b>Constructeur en canalisations de travaux publics</b> CFA du bâtiment (Indre/Indre-et-Loire)	CAP		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dans l'Indre		
<b>Constructeur de routes</b> CFA du bâtiment (Indre/Indre-et-Loire) UFA L.P. Gaudier Brzeska (Loiret)	CAP		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dans l'Indre		
<b>Construction maçonnerie en béton armé du bâtiment</b> CFA du bâtiment (Eure-et-Loir)	BEP	BP			
CFA du bâtiment (Loiret)	CAP	BP			
CFA du bâtiment (Indre)		BP			
UFA L.P. Martin Nadaud (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
<b>Couvreur</b> CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre-et-Loire/Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret) UFA L.P. Jean de Berry (Cher) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				
CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	CAP	BP			
UFA L.P. Philibert de l'Orme (Eure-et-Loir)		BP			

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Froid et génie climatique</b>					
<b>1/Installateur thermique</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA spécialisé du CREAM (Loiret)	CAP				
<b>2/Monteur en installations de génie climatique</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir)	CAP	BP			
CFA du bâtiment (Indre-et-Loire) UFA L.P. Jean de Berry (Cher)		BP			
<b>3/Technicien du froid et du conditionnement de l'air</b>					
UFA L.P. Château Blanc (Loiret)		BAC PRO			
<b>Géomètre topographe</b>					
UFA L.P. Gaudier Brzeska (Loiret)			BTS		
<b>Installateur sanitaire</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA spécialisé du CREAM (Loiret)	CAP				
CFA du bâtiment (Loiret)	CAP	BP			
<b>Installateur sanitaire et thermique</b>					
CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	BEP				
<b>Maçon</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA spécialisé du CREAM (Loiret) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				
<b>Maintenance de bâtiments de collectivités</b>					
CFA de la MFEO (Loiret-Chaingy)	CAP				
<b>Menuisier</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre-et-Loire) UFA L.P. Jean de Berry (Cher)		BP			
<b>Menuisier fabricant</b>					
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA spécialisé du CREAM (Loiret) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
dès la rentrée

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Menuisier installateur</b> CFA du bâtiment (Indre-et-Loire/Loiret)	CAP				
UFA L.P. Delataille (Indre-et-Loire) UFA L.P. Ampère (Loir-et-Cher)		BAC PRO	NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée		
<b>Peinture – Applicateurs de revêtements</b> CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre/ Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
CFA du bâtiment (Loiret)	CAP	BP	NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée		
UFA L.P. Jean de Berry (Cher)		BP			
UFA L.P. Philibert de l'Orme (Eure-et-Loir)		BP			
<b>Peinture – Décoration</b> CFA du bâtiment (Loiret)		MC			
<b>Plâtrier – Plaquiste</b> CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	CAP/ MC	BP			
<b>Technicien de fabrication bois et matériaux associés</b> UFA L.P. Philibert de l'Orme (Eure-et-Loir)		BAC PRO			
<b>Serrurier – Métallier</b> CFA du bâtiment (Indre/Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)	CAP				
CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	CAP	BP			
<b>Solier-Moquettiste</b> CFA du bâtiment (Indre-et-Loire)	CAP				
<b>Technicien de réparation des ascenseurs</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)		TRNCP			
<b>Travaux Publics</b> UFA L.P. Gaudier Brzeska (Loiret)		BAC PRO	NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée		
<b>Zinguerie</b> CFA du bâtiment (Loir-et-Cher)	MC				

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# COIFFURE - SOINS PERSONNELS ET SANTÉ

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Coiffure</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA du CIFAME (Loiret)	CAP				
<b>Coiffure coloriste permanentiste ou styliste visagiste</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	MC	BP			
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher) CFA CIFAME (Loiret)		BP			
<b>Esthétique cosmétique : soins esthétiques, conseils, vente, parfumerie</b>					
CFA interprofessionnel (Loir-et-Cher)	CAP				
CFA interprofessionnel (Cher/Loiret)	CAP	BP	<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dans le Cher		
CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP	BP	BTS		
<b>Podo orthésiste</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée		
<b>Préparateur en pharmacie</b> CFA de la pharmacie (Cher/Indre-et-Loire/Loiret)		BP			
<b>Préparateur en pharmacie hospitalière</b> CFA de la pharmacie (Indre-et-Loire)			DE		
<b>Prothésiste dentaire</b> CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP	BTM			

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# COMMERCE - VENTE - SERVICES

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Assistance, conseil, vente à distance</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)		MC			
<b>Banque</b> CFA banque/finance (Indre-et-Loire/Loiret)				LICENCE PRO	
<b>Banque : option marché des particuliers</b> CFA banque/finance (Cher/Eure-et-Loir/Indre-et-Loire/Loiret) CFA de l'AFTEC (Loiret) UFA L.P. Monet (Indre-et-Loire)			BTS		
<b>Brevet supérieur consulaire commerce et distribution</b> CFA de la CCI (Loiret)			TRNCP		
<b>Commerce</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) UFA L.P. Châteauneuf (Indre)		BAC PRO			
<b>Commerce : option technico commercial</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)			NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée	LICENCE PRO	
<b>Commercialisation des vins</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				LICENCE PRO	
<b>Diplôme de l'école supérieure de commerce de Tours</b> Section d'apprentissage de l'ESCEM (Indre-et-Loire)					MASTER
<b>Employé de commerce multispécialités</b> CFA interprofessionnel (Eure-et-Loir/Loir-et-Cher) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) CFA du CIFAME (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
<b>Employé de vente spécialisé :</b> <i>1/option produits alimentaires</i> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) CFA du CIFAME (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
au L.P. Monet

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# COMMERCE - VENTE - SERVICES

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>2/option produits d'équipement courant</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Loir-et-Cher) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) CFA du CIFAME (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
<b>Fleuriste</b> CFA Horpafleur (Loiret)	CAP	BP			
<b>Juriste d'entreprise :</b> <b>option commerce et finances, relations de travail</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)					MASTER
<b>Management des unités commerciales</b> CFA interprofessionnel (Cher/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFSA de l'AFTEC (Cher/Loiret) UFA L.P. Voltaire (Loiret)			BTS		NOUVEAU <sup>1</sup> au lycée Voltaire
<b>Négociateur en milieu industriel</b> CFSA de la CCI (Loiret)			BSC		
<b>Négociation relation client</b> CFSA de la CCI (Indre) CFSA de l'AFTEC (Indre-et-Loire/Loiret) CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Loir-et-Cher) UFA L.P. Voltaire (Loiret)			BTS		
<b>Professions immobilières</b> CFSA de l'AFTEC (Eure-et-Loir) UFA LEGT Grandmont (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)			BTS		
<b>Service : accueil, assistance, conseil</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)		BAC PRO			
<b>Services financiers</b> UFA L.P. Gauguin (Loiret)		MC			NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# COMMERCE - VENTE - SERVICES

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Technicien de commercialisation orientation produits agro-alimentaires</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)			DUT		
<b>Technico commercial :</b> <i>option agrofournitures ou option produits d'origine forestière</i> CFA agricole (Loiret)			<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> <i>dès la rentrée</i>	BTS	
<b>Technicien conseil, vente en produits agricoles et de jardinage</b> CFA agricole (Indre)		BAC PRO			
<b>Technicien supérieur des forces de vente</b> CFSA de la CCI (Indre)			TRNCP		
<b>Vendeur - magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles</b> CFA interprofessionnel (Indre/Loiret)	CAP				
<b>Vente action marchande</b> CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) CFA du CIFAME (Loiret)	BEP				
<b>Vente</b> CFSA de l'AFTEC (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
<b>Vente et productions touristiques</b> CFSA de l'AFTEC (Eure-et-Loir)			BTS		

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE ÉLECTROTECHNIQUE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Assistant chargé d'affaires en électricité</b> CFA du bâtiment (Loiret)		TRNCP			
<b>Électricité et électronique</b> <i>option électronique analogique et micro électronique</i> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)		NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée		LICENCE PRO	
<b>Électrotechnique énergie équipements communicants</b> CFA du bâtiment (Indre) CFA de l'industrie (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret) UFA L.P. Emile Martin (Cher)		BAC PRO	NOUVEAU <sup>1</sup> dans le Cher		
<b>Génie électrique et informatique industrielle</b> CFA inter universitaire (Indre)			DUT	NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée	
<b>Installateur conseil et maintenance en équipements électroménagers</b> CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)	BEP				
<b>Métiers de l'électrotechnique</b> CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)	BEP				
CFA de l'industrie (Indre-et-Loire)	BEP		BTS		
UFA lycée Benjamin Franklin (Loiret)			BTS		
<b>Micro-informatique et réseaux : installation et maintenance</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret)		BAC PRO			
<b>Préparation et réalisation d'ouvrages électriques</b> CFA du bâtiment (Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret) CFA interprofessionnel (Cher)	CAP				
CFA du bâtiment (Eure-et-Loir/Indre)	CAP	BP			
<b>Systèmes électroniques</b> CFA de l'industrie (Indre-et-Loire) CFA de l'agglomération orléanaise (Loiret)		BAC PRO			
CFSA de l'AFTEC (Loiret)			BTS		
<b>Technico commercial : option génie électrique et mécanique</b> CFA de l'industrie (Loiret)			BTS		

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# FORÊT

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Travaux forestiers : gestion et conduite de chantiers forestiers</b> CFA agricole (Loiret)	BEPA	BAC PRO			
<b>Travaux forestiers : option bûcheronnage</b> CFA agricole (Loiret)	CAPA				
<b>Travaux forestiers : option sylviculture</b> CFA agricole (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAPA				



# HORTICULTURE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Productions horticoles :</b> <i>1/ Spécialités florales, légumières et pépinières</i> CFA agricole (Cher) CFA Horpafleur (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAPA BEPA				
CFA agricole (Loiret)	CAPA				
CFA agricole (Loiret)	CAPA BEPA	BAC PRO			
<i>2/ Spécialités florales et légumières</i> CFA agricole (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher)	CAPA BEPA				
<b>Technico-commercial : végétaux d'ornement</b> CFA agricole (Indre)			BTSA		
<b>Technologies végétales : agronomie et systèmes de cultures, amélioration des plantes et technologies des semences, protection des cultures</b> CFSA de l'AFTEC (Eure-et-Loir)			BTSA		



# HÔTELLERIE - RESTAURATION

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Accueil réception</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) UFA lycée d'hôtellerie et de tourisme du Val de Loire (Loir-et-Cher)		MC			
<b>Agent polyvalent de restauration</b> CFA interprofessionnel (Loiret) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
<b>Employé barman</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	CAP				
<b>Management d'une unité de restauration à thème</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				LICENCE PRO	
<b>Métiers de la restauration et de l'hôtellerie</b> CFA interprofessionnel (Cher/Loiret) CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	BEP				
<b>1/ Option mercatique et gestion hôtelière</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) <b>2/ Option art culinaire, art de table et du service</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) UFA L.P. Françoise Dolto (Loiret)			BTS		
<b>Restaurant</b> CFA interprofessionnel (Indre)	CAP				
CFA interprofessionnel (Cher/Eure-et-Loir/Loir-et-Cher)	CAP	BP			
CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP	BAC PRO			
<b>Service en brasserie - Café</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire) CFA interprofessionnel (Loiret)	CAP				
<b>Sommellerie</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	MC				
UFA L.P. Albert Bayet (Indre-et-Loire)		BP			

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
dans l'Indre-et-Loire

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# HYGIÈNE - ENVIRONNEMENT

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Bioservices, dominante maintenance et hygiène des locaux</b> CFA de la propreté (Indre-et-Loire)	BEP				
<b>Gestion des déchets et propreté urbaine</b> CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				
<b>Gestion et maîtrise de l'eau</b> <b>Spécialité études et projets aménagements hydrauliques, urbains et agricoles</b> CFA de l'AFTEC (Eure-et-Loir)			B TSA		
<b>Hygiène - Propreté - Environnement</b> CFA de la propreté (Indre-et-Loire)		BAC PRO	BTS		
<b>Maintenance et hygiène des locaux</b> CFA de la propreté (Indre-et-Loire) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAP				



# INDUSTRIE - CHIMIQUE - PHARMACIE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Composites, plastiques, chaudronnés</b> UFA L.P. Pasteur (Indre)	CAP				
<b>Industries chimiques et pharmaceutiques</b> <b>génie de la formulation</b> CFA régional de la Chimie (Loiret)				LICENCE PRO	
<b>Industries plastiques "Europlastic"</b> UFA lycée Jean Chaptal (Indre-et-Loire)			BTS		
<b>Santé : option biologie analytique et expérimentale</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				LICENCE PRO	
<b>Technicien et technicien supérieur en pharmacie industrielle</b> CFA des métiers des industries pharmaceutiques et cosmétologiques (Indre-et-Loire)		TRNCP	TRNCP		

# INDUSTRIE - MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Automatisme et informatique Industrielle</b> <i>option automatismes réseaux et internet</i> CFA inter universitaire (Indre)		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée		LICENCE PRO	
<b>Contrôle industriel et régulation automatique</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret)			BTS		
<b>Études, définition de produits industriels</b> CFA de l'industrie (Eure-et-Loir)		BAC PRO	<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée		
<b>Génie industriel et maintenance</b> CFA Inter universitaire (Eure-et-Loir)			DUT		
<b>Gestion de la production industrielle</b> <i>1/ Option management et conduite d'unités de production</i> CFA Inter universitaire (Eure-et-Loir) <i>2/ Option logistique de production</i> CFA Inter universitaire (Cher) <i>3/ Option chaîne logistique globale</i> CFA Inter universitaire (Loiret)				LICENCE PRO	
<b>Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret)			BTS		
<b>Ingénierie de retour d'expérience</b> CFSA de la CCI (Cher)					MASTER
<b>Ingénieur des techniques de l'industrie : option production</b> CFA de l'industrie (Loiret)					TRNCP
<b>Maintenance des équipements industriels</b> CFA de l'industrie (Indre-et-Loire)	BEP	BAC PRO			
CFA de l'industrie (Eure-et-Loir/Loiret) CFA Compagnons du Devoir (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
<b>Maintenance industrielle</b> CFA de l'industrie (Loiret) UFA L.P. Sully (Eure-et-Loir)			BTS		

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture

# INDUSTRIE - MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Management de la qualité</b> CFSA de la CCI (Cher)					TRNCP
<b>Mécanique : option génie industriel</b> CFA Inter universitaire (Cher)				LICENCE PRO	
<b>Métiers de la production mécanique informatisée</b> CFA de l'industrie (Eure-et-Loir/Indre-et-Loire/Loiret)	BEP				
<b>Opérateur régleur sur machines à commandes numériques</b> CFA de l'industrie (Indre-et-Loire)	MC				
<b>Pilotage des systèmes de production automatisée</b> CFA de l'industrie (Loiret)		BAC PRO			
<b>Industrialisation des produits mécaniques</b> CFA de l'industrie (Loiret) UFA L.P. Grandmont (Indre-et-Loire) UFA L.P. Durzy (Loiret)			BTS		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée
<b>Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques</b> CFA de l'industrie (Eure-et-Loir)	CAP BEP	BAC PRO			
UFA L.P. Jean Lurçat (Loiret)		BAC PRO			
UFA L.P. Grandmont (Indre-et-Loire)			BTS		<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée
<b>Technicien outilleur : option réalisation des outillages métalliques</b> CFA de l'industrie (Loiret)		BAC PRO			
<b>Technicien d'usinage</b> CFA de l'industrie (Cher/Eure-et-Loir/Indre-et-Loire/Loiret) UFA L.P. Châteauneuf (Indre) UFA L.P. Château Blanc (Loiret)		BAC PRO			<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> L.P. Château Blanc

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# INDUSTRIE GRAPHIQUE COMMUNICATION

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Communication des entreprises</b> CFA de l'AFTEC (Loiret)			BTS		
<b>Conception et réalisation de produits et services multimédia</b> CFA Inter universitaire (Loir-et-Cher)				LICENCE PRO	
<b>Finition - Façonnage du produit imprimé - Production imprimée</b> CFA de l'imprimerie - CARTIF (Indre-et-Loire)	MC	BAC PRO			
<b>Journalisme</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				LICENCE PRO	
<b>Métiers de la communication graphique - production graphique**</b> CFA de l'imprimerie - CARTIF (Indre-et-Loire)	BEP	BAC PRO			
<b>Réseaux et télécommunications :</b> <i>option Intranet Extranet</i> CFA Inter universitaire (Loiret)			<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> à la rentrée	LICENCE PRO	
<b>Photographe</b> CFA de l'AFP Ville de Tours (Indre-et-Loire)	CAP				

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture

\*\* formation adaptée à un malentendant



# PRODUCTION ANIMALE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Conduite de productions agricoles : spécialité productions animales</b> CFA agricole (Cher/Loir-et-Cher)	BEPA				
CFA agricole (Indre)	BEPA	BAC PRO	BTSA		
<b>Conduite et gestion de l'exploitation agricole : 1/ spécialité productions animales</b> CFA agricole (Indre-et-Loire/Loiret)	BEPA	BAC PRO			
<b>2/ spécialité productions du cheval</b> CFA agricole (Indre-et-Loire)		BAC PRO			
<b>Éducateur canin</b> CFA agricole (Loir-et-Cher)		BP	<b>NOUVEAU<sup>1</sup></b> dès la rentrée		
<b>Production agricole, utilisation de matériels : productions animales</b> CFA agricole (Cher/Indre/Indre-et-Loire/Loir-et-Cher/Loiret)	CAPA				
<b>Soigneur, aide animateur</b> CFA agricole (Indre-et-Loire)	BEPA				
<b>Soigneur d'équidés</b> CFA agricole (Indre-et-Loire) CFA spécialisé du CREA (Loiret)	CAPA				



# SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Agent technique de prévention et de sécurité</b> UFA L.P. Ampère (Loir-et-Cher)		BP			
<b>Management des risques industriels</b> CFSA de la CCI (Cher)					CST

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# SPORT- ANIMATION - TRAVAIL SOCIAL

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Activités équestres</b> CFA des métiers du sport et de l'animation (Loiret)		BPJEPS			
<b>Activités gymniques, de la forme et de la force</b> CFA des métiers du sport et de l'animation (Loiret)		BPJEPS			
<b>Animateur technicien d'éducation populaire :</b> <i>option enfance, jeunesse</i> CFA des métiers du sport et de l'animation (Loir-et-Cher)		BEATEP			
<b>Éducateur jeunes enfants</b> Section d'apprentissage ITS de Tours (Indre-et-Loire)			DE		
<b>Éducateur spécialisé</b> Section d'apprentissage ITS de Tours (Indre-et-Loire)			DE		
<b>Éducateur sportif</b> <i>options basket-ball, football, escrime, tennis, judo</i> CFA des métiers du sport et de l'animation (Indre/Loir-et-Cher/Loiret)		BEES			
<b>Métiers du football</b> CFA des métiers du sport et de l'animation (Indre)	CAP				
<b>Moniteur – éducateur</b> Section d'apprentissage ITS de Tours (Indre-et-Loire) Section d'apprentissage ERTS (Loiret)		DE			
<b>Petite enfance</b> CFA de la MFEO (Loiret – Sainte-Geneviève-des-Bois/Indre-et-Loire – Bourgueil)	CAP				
<b>Service de proximité et vie locale</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)		BAC PRO			

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
dans l'Indre-et-Loire

**NOUVEAU<sup>1</sup>**  
dès la rentrée



# TERTIAIRE - BUREAU

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Administration publique et territoriale :</b> <b>1/ option droit et politique de l'habitat</b> CFA Inter universitaire (Loiret) <b>2/ option gestion locale du patrimoine culturel</b> CFA Inter universitaire (Loiret) <b>3/ option management public local</b> CFA Inter universitaire (Loiret)					MASTER

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# TERTIAIRE - BUREAU

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Analyste programmeur</b> CFSA de la CCI (Indre)			TRNCP		
<b>Assistance technique d'ingénieur</b> CFA de l'industrie (Loiret) CFSA de la CCI (Indre)			BTS		
<b>Assistant de direction</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret)			BTS		
<b>Assistant de gestion de PME-PMI</b> CFA interprofessionnel (Cher/Loir-et-Cher) CFSA de l'AFTEC (Loiret) UFA L.P. Victor Laloux (Indre-et-Loire)			BTS		
<b>Comptabilité</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret)		BAC PRO			
<b>Comptabilité et gestion des organisations</b> CFSA de l'AFTEC (Eure-et-Loir/Indre/Indre-et-Loire) CFA interprofessionnel (Loir-et-Cher)			BTS		
<b>Concepteur développeur en ingénierie de logiciels</b> CFSA de la CCI (Indre)				TRNCP	
<b>Diplôme de Comptabilité et de Gestion</b> CFSA de l'AFTEC (Indre-et-Loire/Loiret) CFA Inter universitaire (Cher)				DCG	
<b>Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				DESCF	
<b>Droit, économie gestion</b> CFA Inter universitaire (Loiret)					NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée MASTER
<b>Gestionnaire de paie</b> CFSA de l'AFTEC (Indre-et-Loire)			TRNCP		NOUVEAU <sup>1</sup> dès la rentrée
<b>Informatique de gestion</b> CFSA de l'AFTEC (Loiret) CFA Interprofessionnel (Loir-et-Cher)			BTS		NOUVEAU <sup>1</sup> dans le Loiret
<b>Risque et gestion d'entreprise</b> CFA Inter universitaire (Cher)				LICENCE PRO	
<b>Secrétariat</b> CFA spécialisé du CREAM (Loiret)	BEP				
CFSA de l'AFTEC (Loiret)		BAC PRO			

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture



# TEXTILE - HABILLEMENT - CUIR

niveau des diplômes préparés

	V	III	III	II	I
<b>Cordonnerie multiservices</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)	CAP				
<b>Entretien des articles textiles en entreprise artisanale</b> CFA spécialisé du CREAL (Loiret)	CAP				
<b>Essayage, retouche, vente</b> UFA L.P. Paul Gauguin (Loiret)	MC				
<b>Métiers du pressing – Maintenance des articles textiles</b> CFA spécialisé du CREAL (Loiret)	CAP				
UFA L.P. Paul Gauguin (Loiret)	CAP	BP			



# TRANSPORT LOGISTIQUE

niveau des diplômes préparés

	V	IV	III	II	I
<b>Agent d'accueil et conduite routière</b> <b>Transport de voyageurs</b> CFA des transports (Loir-et-Cher)	CAP				
<b>Agent d'entreposage et messagerie</b> CFA des transports (Loir-et-Cher/Loiret) CFA spécialisé du CREAL (Loiret)	CAP				
<b>Conduite routière</b> CFA des transports (Loiret)	CAP				
<b>Gestion logistique et transport</b> CFA Inter universitaire (Indre)			DUT		
<b>Logistique</b> CFA des transports (Loiret)	BEP				
UFA L.P. Maréchal Leclerc (Loiret) CFA des transports (Loir-et-Cher)		BAC PRO			
<b>Logistique : option logistique de distribution</b> <b>et échanges internationaux</b> CFA Inter universitaire (Indre-et-Loire)				LICENCE PRO	
<b>Transport</b> CFA interprofessionnel (Indre-et-Loire)			BTS		

**NOUVEAU**<sup>1 et 2</sup>  
des la rentrée

<sup>1</sup> Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions d'ouverture

<sup>2</sup> Sous réserve de l'habilitation ministérielle

# Liste des CFA et sections d'apprentissage en région Centre

## CHER (18)

**CFA AGRICOLE  
géré par l'EPLEFPA  
de Bourges**  
Rue Théophile Gautier  
BP 4067  
18028 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 70 77 12  
Fax : 02 48 24 53 64  
cfa.cher@educagri.fr

**CFA AGRICOLE  
Antenne de  
Saint-Amand-Montrond  
géré par l'EPLEFPA  
de Bourges**  
51, avenue de la République  
18200 Saint-Amand-  
Montrond  
Tél : 02 48 96 80 18  
Fax : 02 48 96 56 20  
cfa.st-amand@educagri.fr

**CFA BANQUE-FINANCE  
Antenne de Bourges**  
Site de formation  
CMA CCI 18  
149-151 rue de Turly  
BP 4030 - 18000 Bourges  
Tél : 02 48 23 53 73  
Fax : 02 48 23 53 89  
cfa@cfa-bourges.fr

**CFA INTERPROFESSIONNEL  
géré par l'association  
des CMA et CCI du Cher**  
149-151 rue de Turly  
BP 4030 - 18000 Bourges  
Tél : 02 48 23 53 73  
Fax : 02 48 23 53 89  
cfa@cfa-bourges.fr  
www.cfa-bourges.fr

**CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC  
Antenne de Bourges**  
Lycée St Jean-Baptiste  
de la Salle  
52 avenue de la Libération  
18027 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 27 15 20  
Fax : 02 48 27 15 24  
cfc.lasalle@wanadoo.fr

**CFA SUPÉRIEUR DE LA CCI  
géré par la CCI du Cher**  
25 rue Louis Mallet  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 67 55 55  
Fax : 02 48 20 57 50  
campus@cher.cci.fr

**CFA DE LA PHARMACIE  
Antenne de Bourges  
géré par l'AFPPREC**  
4 impasse Gustave Pailloux  
BP 3027  
18027 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 65 60 87  
Fax : 02 48 24 80 49  
cfapharmabourges@  
cfapharmacie.com

**CFAI CENTRE  
Antenne d'Aubigny/Nère**  
Rue Eugène Casdla  
18700 Aubigny-sur-Nère  
Tél : 02 38 22 33 10  
Fax : 02 38 88 10 45  
siegesocial@cfai-centre.org

**CFA IURC  
Site de formation de Bourges**  
Université d'Orléans  
Service apprentissage  
SEFCO  
8 rue Léonard de Vinci  
BP 6749  
45067 Orléans Cedex 2  
Tél : 02 38 49 43 36  
Fax : 02 38 41 70 92  
apprentissage@univ-orleans.fr  
www.cfaiurc.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS  
UFA du lycée des métiers  
du Bâtiment Jean de Berry**  
85 avenue François Mitterrand  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 48 18 50  
Fax : 02 48 48 18 51  
etab.ac-orleans-tours.fr/  
lyc-jean-de-berry-bourges/

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS  
Géré par le lycée  
professionnel Henri Brisson**  
23, avenue Henri Brisson  
18100 Vierzon  
Tél : 02 48 52 71 17  
Fax : 02 48 52 71 18  
CFAAcademique@  
ac-orleans-tours.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS  
UFA du lycée professionnel  
Pierre- Emile Martin**  
1 avenue de Gionne  
18021 Bourges  
Tél : 02 48 48 13 95  
Fax : 02 48 48 13 94  
etab.ac-orleans-tours.fr  
/lyc-martin-calder-bourges/

## EURE-ET-LOIR (28)

**CFA AGRICOLE  
géré par l'EPLEFPA  
d'Eure-et-Loir**  
La Saussaye - 28630 Sours  
Tél : 02 37 33 72 25  
Fax : 02 37 33 72 04  
eure-et-loir.cfa@educagri.fr  
legta.chartres.educagri.fr

**CFA BANQUE-FINANCE  
Antenne de Chartres**  
Site de formation CMCCI 28  
Rue Isidore Douin  
Les Chaises - BP 819  
28011 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 91 66 66  
Fax : 02 37 91 06 56  
cfa.interpro.chartres@  
wanadoo.fr

**CFA DU BÂTIMENT  
géré par l'AFORPROBA 28**  
4 rue Vlaminck  
BP 90122  
28003 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 88 48 50  
Fax : 02 37 88 48 60  
cfabtp.chartres@ccca-btp.fr

**CFA INTERPROFESSIONNEL  
géré par l'association du  
CFA interprofessionnel  
d'Eure-et-Loir**

BP 819 – 28011 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 91 66 66  
Fax : 02 37 91 06 56  
cfa.interpro.chartres@wanadoo.fr

**CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC  
Antenne de Mignières**

Lycée EFAGIR  
2 rue des Fleurs  
BP 2 28630 Mignières  
Tél : 02 37 26 46 07  
Fax : 02 37 26 30 81  
lycee.efagir@wanadoo.fr

**CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC  
Antenne de Châteaudun**

Lycée privé agricole de Nermont  
2 rue de Nermont – BP 64  
28202 Châteaudun Cedex  
Tél : 02 37 44 60 60  
Fax : 02 37 45 00 20  
chateaudun@cneap.scolanet.org

**CFAI CENTRE**

**Antenne de Châteaudun  
Géré par PROMETA**

11 rue Louis Appert  
28200 Châteaudun  
Tél : 02 37 45 26 29  
Fax : 02 37 45 77 88  
chateaudun@cfai-centre.org

**CFA IURC**

**Site de formation  
de Chartres**

**Université d'Orléans**  
Service apprentissage SEFCO  
8 rue Léonard de Vinci  
BP 6749 – 45067 Orléans Cedex 2  
Tél : 02 38 49 43 36  
Fax : 02 38 41 70 92  
apprentissage@univ-orleans.fr  
www.cfaiurc.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée Philibert de l'Orme**  
7 rue Jules Ferry  
BP 40 105 – 28110 Lucé  
Tél : 02 37 35 38 30  
Fax : 02 37 33 03 08  
ce.0280009h@ac-orleans-tours.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée  
des métiers Sully**  
8 rue des Viennes  
BP 30129  
28400 Nogent-le-Rotrou  
Tél : 02 37 23 57 77  
Fax : 02 37 52 31 60  
ce.0281021h@ac-orleans-tours.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée Maurice  
Violet**  
Rue Pablo Neruda  
28100 Dreux  
Tél : 02 37.62 88 60  
Fax : 02 37 62 88 68

## INDRE (36)

**CFA AGRICOLE  
géré par l'EPLFPA  
de l'Indre**

Route de Velles – BP 529  
36018 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 53 11 15  
Fax : 02 54 07 24 03  
cfa.indre@educagri.fr

**CFA DU BÂTIMENT  
géré par l'AFORPROBA  
de l'Indre**

16 avenue Patureau-Francoeur  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 34 76 78  
Fax : 02 54 35 07 16  
cfabtp.chateauroux@  
ccca-btp.fr  
www.cfabat36.com

**CFA INTERPROFESSIONNEL  
géré par la CMA 36**

164 avenue JF Kennedy  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 08 70 00  
Fax : 02 54 08 70 07  
info@cfacm36.fr

**CFA SUPÉRIEUR DE LA CCI  
DE L'INDRE**

**géré par la CCI 36**  
16 place St Cyran  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 53 52 00  
Fax : 02 54 53 52 19  
cfsa@indre.cci.fr  
www.indre.cci.fr/formation

**CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC  
Antenne de Châteauroux**

Lycée privé Sainte-Solange  
1 place de la Gare  
36028 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 53 50 00  
Fax : 02 54 22 50 95  
lyceestesolange@leon13.com

**CFA IURC**

**Site de formation d'Issoudun  
Université d'Orléans**

Service apprentissage SEFCO  
8 rue Léonard de Vinci  
BP 6749 – 45067 Orléans Cedex 2  
Tél : 02 38 49 43 36  
Fax : 02 38 41 70 92  
apprentissage@univ-orleans.fr  
www.cfaiurc.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée professionnel  
George Sand**

25 avenue George Sand  
BP 144 – 36400 La Châtre  
Tél : 02 54 62 17 00  
Fax : 02 54 62 17 01  
Ce.0360019a@ac-orleans-tours.fr  
www.php.ac-orleans-tours.fr/  
lyc-george-sand-la-chatre

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée polyvalent  
Pasteur**

12 boulevard François  
Mitterrand  
36300 Le Blanc  
Tél : 02 54 37 13 78  
Fax : 02 54 37 39 05  
ce.0360005k@ac-orleans-tours.fr

# Liste des CFA et sections d'apprentissage en région Centre

## **CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS** **UFA du lycée professionnel** **Châteauneuf**

83 avenue Rollinat  
BP 76  
36200 Argenton-sur-Creuse  
Tél : 02 54 24 00 63  
Fax : 02 54 24 04 21  
ce.036003h@ac-orleans-tours.fr

## **INDRE-ET-LOIRE (37)**

### **CFA AGRICOLE** **géré par l'EPLEPPA** **de Tours-Fondettes**

La Plaine - 37230 Fondettes  
Tél : 02 47 42 17 90  
Fax : 02 47 49 99 29  
cfa.indre-et-loire@educagri.fr

### **CFA DE L'AFP DE LA VILLE DE TOURS** **géré par la Ville de Tours**

8 allée Roger Lecotté  
37100 Tours  
Tél : 02 47 88 51 00  
Fax : 02 47 88 51 29  
cfa-ville-de-tours@wanadoo.fr

### **CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC**

**Antenne de Tours**  
ARPEC Touraine  
244 rue Giraudeau  
37000 Tours  
Tél : 02 47 36 20 50  
Fax : 02 47 36 20 59  
arpec.touraine@wanadoo.fr

### **CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC** **CFCTT Antenne de**

**Chambray-lès-Tours**  
Lycée privé Sainte-Marguerite  
1 rue Horizon vert  
37170 Chambray-lès-Tours  
Tél : 02 47 74 80 00  
Fax : 02 47 74 80 01  
cfctt@ste-marguerite.net

### **CFA DU BÂTIMENT** **géré par l'AFORPROBA 37**

106-112 rue Marcel Cachin  
37700 St-Pierre-des-Corps  
Tél : 02 47 44 05 53  
Fax : 02 47 32 94 04  
cfabtp.saintpierredescorps@ccca-btp.fr

### **CFA DE L'IMPRIMERIE (CARTIF)**

#### **géré par l'EPLE du lycée professionnel Albert Bayet**

50 boulevard Preuilly  
BP 5853  
37058 Tours Cedex  
Tél : 02 47 77 90 07  
Fax : 02 47 37 64 76  
cartif.37@ac-orleans-tours.fr  
www.cartif.org

### **CFA INTERPROFESSIONNEL** **géré par la CMA 37**

Rue Philippe Lebon - ZI n°2  
37300 Joué-Lès-Tours  
Tél : 02 47 78 47 00  
Fax : 02 47 80 07 55  
cfa@cm-tours.fr

### **CFA DE LA MFEQ** **géré par la MFEQ** **de Sorigny**

Rue de Courances  
BP 5  
37250 Sorigny  
Tél : 02 47 26 07 62  
Fax : 02 47 65 92 35  
mfr.cfa.sorigny@mfr.asso.fr

### **Antenne de Bourgueil**

Le Grod Gibet - BP 84  
37140 Bourgueil  
Tél : 02 47 97 71 56

### **CFA DES MÉTIERS DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET COSMÉTOLOGIQUES (MIPC)**

**géré par le groupe Institut des Métiers et des Technologies des produits de santé**  
38-40 avenue Marcel Dassault - BP 600  
37026 Tours Cedex 3

Tél : 02 47 71 37 13  
Fax : 02 47 71 37 14  
c.duval@groupe-imt.com

### **CFA DE LA PHARMACIE** **Antenne de Joué-lès-Tours**

#### **géré par l'AFPPREC**

1 rue Philippe Lebon  
37300 Joué-lès-Tours  
Tél : 02 47 67 10 11  
Fax : 02 47 67 19 49  
cfapharmatours@cfapharmacie.com

### **CFA BANQUE FINANCE**

**Antenne de Tours**  
Institution  
Notre Dame La Riche  
30 rue Delpérier  
37000 Tours  
Tél : 02.47.36.32.00  
Fax : 02.47.38.79.74  
emmanuel.bertrand@ndlr.fr

### **CFA DE LA PROPRETÉ** **géré par l'INHNI**

34 rue du Sergent Leclerc  
37000 Tours  
Tél : 02 47 36 45 80  
Fax : 02 47 39 43 41  
cfa.centre@inhni.com

### **CFAI CENTRE**

**Antenne d'Amboise**  
**géré par PROMETA**  
8 rue du Clos Bourget  
37400 Amboise  
Tél : 02 47 30 45 40  
Fax : 02 47 30 59 06  
amboise@cfai-centre.org

### **CFA IURC TOURS**

**Université de Tours**  
**IUT de Tours -**  
**Service apprentissage**  
29 rue du Pont Volant  
37082 Tours Cedex  
Tél : 02 47 36 76 32  
Fax : 02 47 36 76 34  
apprentissage@univ-tours.fr  
www.cfaiurc.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée professionnel  
Albert Bayet**

50 bd de Preuilly - BP 5853  
37058 Tours Cedex  
Tél : 02 47 77 12 12  
Fax : 02 47 37 30 61  
ce.0370040t@ac-orleans-  
tours.fr  
www.bayet.org

**SECTIONS D'APPRENTISSAGE  
gérées par le Syndicat  
mixte des CCI  
d'Indre-et-Loire  
et de la Vienne**

1 rue Léo Délibes - BP 535  
37005 Tours Cedex 3  
Tél : 02 47 71 71 71  
Fax : 02 47 71 72 10  
ebuard@escem.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
**UFA du lycée professionnel  
Martin Nadaud**

67 rue Jeanne Labourbe  
37700 Saint-Pierre-des-  
Corps  
Tél : 02 47 46 43 00  
Fax : 02 47 32 83 36  
ce.0370054h@  
ac-orleans-tours.fr

**SECTION D'APPRENTISSAGE  
gérée par l'association  
Touraine Éducation Culture  
Institut du Travail Social  
(ITS)**

17 rue Groison - BP 77554  
37075 Tours Cedex  
Tél : 02 47 62 33 33  
Fax : 02 47 41 01 44  
its@its-tours.org

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
**UFA du lycée professionnel  
Victor Laloux**

2 rue Marcel Proust  
37200 Tours  
Tél : 02 47 74 88 00  
Fax : 02 47 74 88 19  
ce.0370771m@  
ac-orleans-tours.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
**UFA du lycée professionnel  
Jean Chaptal**

Rue des Clos des Grades  
37400 Amboise  
Tél : 02 47 23 46 20  
Fax : 02 47 23 46 22  
ce.0371123v@ac-orleans-tours.fr  
Lpchaptal.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

**UFA du lycée Grandmont**  
Avenue de Sévigné  
BP 0414  
37204 Tours  
Tél : 02 47 48 78 00  
Fax : 02 47 48 78 29  
ce.0370038r@ac-orleans-  
tours.fr

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
**UFA du lycée  
Emile Delataille**

Place des Prébendes  
BP 235 - 37602 Loches  
Tél : 02 47 91 16 00  
Fax : 02 47 91 15 90  
etab.ac-orleans-tours.fr/  
lyc-delataille-loches/

**CFA DE L'ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
**UFA du lycée Jean Monnet**

45 rue de la Gitonnière  
BP 600  
37306 Joué-lès-Tours  
Tél : 02 47 67 44 67  
Fax : 02 47 53 90 93

## LOIR-ET-CHER (41)

**CFA AGRICOLE**  
**géré par l'EPLEFPA du  
Loir-et-Cher**

5-7 rue des Grands Champs  
C/S 2908 - 41029 Blois Cedex  
Tél : 02 54 56 49 05  
Fax : 02 54 56 49 08  
cfa.loir-et-cher@educagri.fr  
www.epl41@educagri.fr

**CFA AGRICOLE**

**Antenne de Montoire  
Géré par l'EPLEFPA  
du Loir-et-Cher**  
6 rue de l'Agriculture  
41800 Montoire/Loir  
Tél : 02 54 88 00 30  
Fax : 02 54 86 16 15

**CFA DU BÂTIMENT  
géré par l'AFORPROBA 41**

15 rue André Boulle  
41000 Blois  
Tél : 02 54 90 34 56  
Fax : 02 54 56 15 98  
cfabatiment.loiretcher  
@ccca-btp.fr

**CFA INTERPROFESSIONNEL  
géré par la CMA 41**

12 rue François Billoux  
41000 Blois  
Tél : 02 54 74 14 73  
Fax : 02 54 56 09 81  
info@cfa41.fr  
www.cfa41.fr

**CFA DE LA MFEO**  
**Antenne de Saint-Firmin  
géré par la MFEO de  
Sorigny**

Rue de Courances  
BP 5 - 37250 Sorigny  
Tél : 02 47 26 07 62  
Fax : 02 47 65 92 35  
Mfr.cfa.sorigny@mfr.asso.fr

**CFA DES TRANSPORTS  
géré par PROMOTRANS**

9-11 allée du Bois de l'Orme  
41100 Saint-Ouen  
Tél : 02 54 73 37 30  
Fax : 02 54 73 37 39  
angom@promotrans.net

**CFA IURC**

**Site de formation de Blois  
Université de Tours  
IUT de Tours  
Service apprentissage**  
29 rue du Pont Volant  
37082 Tours Cedex  
Tél : 02 47 36 76 32  
Fax : 02 47 36 76 34  
apprentissage@univ-tours.fr  
www.cfaiurc.fr

# Liste des CFA et sections d'apprentissage en région Centre

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

### UFA du lycée professionnel Ampère

2 rue Ampère – 41100 Vendôme  
Tél : 02 54 23 31 00  
Fax : 02 54 77 02 43  
ce.0410031@ac-orleans-tours.fr  
etab.ac-orleans-tours.fr/  
lp-ampere-vendome

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

### UFA du lycée hôtellerie et tourisme du Val de Loire

174 rue Albert 1<sup>er</sup>  
41033 Blois  
Tél : 02 54 51 51 54  
Fax : 02 54 51 51 00  
Ce.0410899e@ac-orleans-tours.fr  
etab.ac-orleans-tours.fr/  
lyc-hotelier-blois

## LOIRET (45)

### CFA DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE

#### géré par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Cité des Métiers  
9 rue du 11 novembre  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 83 81 81  
Fax : 02 38 83 19 15  
cfadirection@agglo-orleans.fr

### CFA AGRICOLE

#### géré par l'EPLFPA de Beaune-Bellegarde

11 rue des Pervenches  
45270 Bellegarde  
Tél : 02 38 95 08 20  
Fax : 02 38 90 28 26  
cfa.loiret@educagri.fr

### CFA BANQUE - FINANCE

#### géré par l'APIFA

8 place Jean Monnet  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 62 29 89  
Fax : 02 38 81 18 26  
robin.m@cfpb.fr  
www.cfa-banques.com

### CFA DU BÂTIMENT

#### géré par l'AFORPROBA 45

79 rue du Petit Parc  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 86 02 51  
Fax : 02 38 84 38 28  
cfa.jean.fontaine.45@wanadoo.fr

### CFA HORPAFLEUR

#### géré par le Lycée Privé de l'Horticulture et du Paysage d'Orléans

66 rue de la Mouillère  
45072 Orléans Cedex 2  
Tél : 02 38 22 60 80  
Fax : 02 38 51 38 45  
lphpo.compta@worldonline.fr

### CFA INTERPROFESSIONNEL

#### géré par la CMA 45

5 rue Charles Péguy  
BP 1927  
45009 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 62 75 29  
Fax : 02 38 77 27 04  
cfa@cfacm45.fr

### CFA DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

#### géré par l'ARFASSEC

1240 rue de la Bergeresse  
45160 Olivet  
Tél : 02 38 49 88 10  
Fax : 02 38 49 88 11  
cfa.sports-animat@wanadoo.fr

### CFA DE LA MFEO

#### Antenne de Chaingy

Le Bezy – 23 route de Blois  
45380 Chaingy  
Tél : 02 38 88 86 29  
lebezy45@wanadoo.fr

#### Antenne de Sainte

#### Geneviève des Bois (45)

géré par la MFEO de Sorigny  
Rue de Courances – BP 5  
37250 Sorigny  
Tél : 02 47 26 07 62  
Fax : 02 47 65 92 35  
mfr.cfa.sorigny@mfr.asso.fr

### CFA DE LA PHARMACIE

#### géré par l'AFFPREC

22 avenue du Parc de l'Étuvée  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 84 39 57  
Fax : 02 38 86 18 02  
cfapharmaorleans@cfapharmacie.com

### CFA SPÉCIALISÉ

#### géré par le CREAI

22 bis boulevard de Châteaudun – BP 91329  
45000 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 65 09 60  
Fax : 02 38 65 09 69  
cfas-centre@creai-centre.asso.fr  
www.cfascentre.com

### CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC

#### géré par l'AFTEC

27 avenue du Parc de l'Étuvée – BP 55806  
45058 Orléans Cedex  
Tél : 02 38 22 13 00  
Fax : 02 38 22 13 01  
cfsa-aftec@wanadoo.fr  
www.cfsa-aftec.com

### CFA SUPÉRIEUR DE L'AFTEC

#### Antenne d'Orléans

Lycée privé Saint-Paul  
6 Cloître St Aignan  
45057 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 78 13 00  
Fax : 02 38 78 13 01

### CFA SUPÉRIEUR DE LA CCI

#### géré par la CCI du Loiret

17 boulevard de Châteaudun – BP 639 – 45016 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 77 89 01  
Fax : 02 38 54 27 18  
ecg@ecgorleans.org  
www.ipc-eccd.cci.fr

### CFA DES TRANSPORTS

#### Antenne d'Ingré

#### géré par PROMOTRANS

9-11 allée du Bois de l'Orme  
41100 Saint-Ouen  
Tél : 02 54 73 37 30  
Fax : 02 54 73 37 39  
angom@promotrans.net

## CFAI CENTRE

### géré par PROMETA

74 route nationale  
45380 La Chapelle-  
Saint-Mesmin

Tél : 02 38 22 33 10

Fax : 02 38 88 10 45

siegessocial@cfai-centre.org

## CFA IURC ORLÉANS

### Université d'Orléans

Service apprentissage

8 rue Léonard de Vinci

BP 6749 – 45067 Orléans Cedex 2

Tél : 02 38 49 43 36

Fax : 02 38 41 70 92

apprentissage@univ-orleans.fr

www.cfaiurc.fr

## CIFAME

### géré par le SIVU de Montargis

35 avenue Gaillardin

45200 Montargis

Tél : 02 38 98 05 92

Fax : 02 38 93 83 82

cifame@wanadoo.fr

## CFA RÉGIONAL DE LA CHIMIE

### AFI 24 – Immeuble Kupka A

18 rue Hoche

92980 La Défense

Tél : 01 49 67 03 00

Fax : 01 49 67 05 49

info@afi24.org – www.afi24.org

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée profession- nel Françoise Dolto

125 rue Claude Debussy

45160 Olivet

Tél : 02 38 63 49 16

Fax : 02 38 63 87 05

ce.0451304y@ac-orleans-tours.fr

www.lyc-fdolto-olivet.fr

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée profession- nel Château Blanc

1 rue Saint Just – BP 41

45120 Chalette-sur-Loing

Tél : 02 38 95 06 15

Fax : 02 38 93 38 58

ce.0451442y@ac-orleans-  
tours.fr

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée professionnel Maréchal Leclerc de Hauteclocque

85 avenue Georges Clémenceau

45140 Saint-Jean-de-la-  
Ruelle

Tél : 02 38 88 32 40

Fax : 02 38 70 50 20

ce.0450066c@ac-  
orleans-tours.fr

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée professionnel Jean Lurçat

4 rue du Perron – BP 41214

45401 Fleury-les-Aubrais

Cedex 1

Tél : 02 38 70 97 00

Fax : 02 38 70 97 11

Ce.0451067r@ac-orleans-  
tours.fr

Ecl.ac-orleans-tours.fr/lyc-  
jean-lurcat-fleury-les-  
aubrais

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée Benjamin Franklin

21 bis rue Eugène Vignat

BP 2049 – 45018 Orléans Cedex

Tél : 02 38 79 10 10

Fax : 02 38 79 10 00

ce.045005l@ac-orleans-tours.fr

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée des Métiers du Bâtiment, des travaux Publics et du Géomètre Henri Gaudier Brzeska

40 avenue Denis Papin

45800 Saint-Jean-de-Braye

Tél : 02 38 22 13 50

Fax : 02 38 22 13 52

Ce.0450064a@ac-orleans-  
tours.fr

Etab.ac-orleans-tours.

fr/lyc-gaudier-brzeska-st-  
jean-de-braye

## SECTION

### D'APPRENTISSAGE

### Ecole Régionale du Travail Social gérée par le CREAL

2032 rue du Général de

Gaulle BP 125

45161 Olivet Cedex

Tél : 02 38 69 17 45

Fax : 02 38 62 25 46

direction@erts-olivet.com

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée profession- nel Paul Gauguin

10 avenue de la recherche

scientifique – 45071 Orléans

La Source Cedex 2

Tél : 02 38 69 16 88

Fax : 02 38 63 89 93

ce.0450786k@ac-orleans-tours.fr

www.lp-gauguin.com

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée Voltaire

3 avenue Voltaire

45072 Orléans Cedex 2

Tél : 02 38 63 36 20

Fax : 02 38 63 89 45

ce.0450782f@ac-orleans-tours.fr

www.voltaire.com.fr

## CFA DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS–TOURS

### UFA du lycée Durzy

23 rue Léonard de Vinci

BP 22063

45702 Villemandeur

Tél : 02 38 28 10 50

Fax : 02 38 28 10 77

www.lyceedurzy.com

## NATIONAL

### CFA DES COMPAGNONS DU DEVOIR

#### Antenne de Tours

25 rue Franche Comté

37100 Tours

Tél : 02 47 41 39 39

#### Antenne de Cepoy

Château de Cepoy

45120 Cepoy

Tél : 02 38 93 09 68

Fax : 02 38 89 27 73

# Les adresses utiles

## les Points d'Accueil, d'Information et d'Orientation

### Les Centres d'Aide à la Décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat – Points apprentissage

#### CAD – POINT APPRENTISSAGE DU CHER

40 rue Moyenne  
BP 249 – 18005 Bourges  
Tél : 02 48 69 70 74  
Fax : 02 48 69 78 10  
cad18@cm-bourges.fr  
www.cm-18.fr

#### CAD – POINT APPRENTISSAGE D'EURE-ET-LOIR

24 boulevard de la Courtille  
28000 Chartres  
Tél : 02 37 91 57 00  
Fax : 02 37 91 57 02  
service.formation@cm-28.fr  
www.cm-chartres.fr

#### POINT APPRENTISSAGE DE L'INDRE

ZA des Chevaliers  
31 rue Robert Mallet-Stevens  
BP 296 – 36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 08 80 16  
Fax : 02 54 08 70 07  
cad@cm-indre.fr

#### CAD D'INDRE-ET-LOIRE

36-42 route de Saint-Avertin  
37200 Tours  
Tél : 02 47 25 24 21  
Fax : 02 47 28 40 68  
cad@cm-tours.fr

#### POINT APPRENTISSAGE DU LOIR-ET-CHER

16 rue de la Vallée Maillard  
41018 Blois Cedex  
Tél : 02 54 44 65 69  
Fax : 02 54 78 92 75  
iberlu@cma-41.fr

#### CAD DU LOIRET

11 rue de la Bretonnerie  
BP 2249 – 45012 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 62 09 22  
Fax : 02 38 54 66 76  
cad@cm-loiret.fr

### Les « Points A » des Chambres de Commerce et d'Industrie

#### « POINT A » DE LA CCI DU CHER

Esplanade de l'Aéroport  
BP 54  
18001 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 67 80 80  
Fax : 02 48 67 80 99  
infos@cher.cci.fr

#### « POINT A » DE LA CCI D'EURE-ET-LOIR

1 Avenue Marcel Proust  
BP 20062  
28002 Chartres Cedex 1  
Tél : 02 37 84 28 28  
Fax : 02 37 84 28 29  
Cguicheux@eureetloir.cci.fr

#### « POINT A » DE LA CCI DE L'INDRE

16 Place St Cyran  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 53 52 00  
Fax : 02 54 53 52 19  
accueil@indre.cci.fr

#### « POINT A » DE LA CCI DE TOURAINE

4 bis rue Jules Favre  
BP 41028  
37010 Tours Cedex 1  
Tél : 02 47 47 20 00  
Fax : 02 47 61 62 38

#### CCI DU LOIR-ET-CHER

16 rue de la Vallée Maillard  
41018 Blois Cedex  
Tél : 02 54 44 64 00  
Fax : 02 54 74 78 20  
contact@loir-et-cher.cci.fr

#### « POINT A » DE LA CCI DU LOIRET

23 place du Martroi  
45044 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 77 77 77  
Fax : 02 38 53 09 78  
point-a@loiret.cci.fr

### Les Missions Locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation

#### PAIO DU CHER NORD

11 place Chazereau  
18700 Aubigny-sur-Nère  
Tél : 02 48 58 35 91  
Fax : 02 48 58 14 00  
paiochernord@wanadoo.fr

#### MISSION LOCALE DE BOURGES

8 C Cour des Jacobins  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 65 39 97  
Fax : 02 48 70 88 19  
mlbourges@missionlocalejeunes.fr

#### PAIO

9 boulevard Foch  
18130 Dun-sur-Auron  
Tél : 02 48 66 62 70  
Fax : 02 48 66 62 79  
actif.ccas.dun18@wanadoo.fr

#### PAIO LOIRE VAL D'AUBOIS

Maison de l'Emploi – Parc Maurice Fuselier –  
18150 La Guerche sur l'Aubois  
Tél : 02 48 74 28 44  
Fax : 02 48 74 28 44  
paio-laguerche@wanadoo.fr

#### PAIO

Place Jean Manceau  
18500 Mehun-sur-Yèvre  
Tél : 02 48 57 06 24  
Fax : 02 48 57 01 65  
emploi.paio@ville-mehun-sur-yevre.fr

#### PAIO

Immeuble Le Racine – 2 rue Racine  
18200 Saint-Amand-Montrond  
Tél : 02 48 96 82 49  
Fax : 02 48 82 10 34  
paio.saint-amand.18@wanadoo.fr

#### PAIO

Mairie de St-Florent-sur-Cher  
75 avenue Gabriel Dordain  
18400 St-Florent-sur-Cher  
Tél : 02 48 23 21 23  
Fax : 02 48 55 60 70  
p.a.i.o-mairie.de.stflorent@wanadoo.fr

### PAIO

Maison des Cultures  
Professionnelles  
28 avenue Pierre Sépard  
18100 Vierzon  
Tél : 02 48 75 85 12  
Fax : 02 48 75 50 91  
paio.vierzon18@wanadoo.fr

### MISSION AVENIR JEUNES DE CHARTRES

Hôtel Maleyssie – 2 rue  
Chanzy – 28000 Chartres  
Tél : 02 37 36 49 50  
Fax : 02 37 36 77 97  
maj-chartres@wanadoo.fr

### PAIO

1 rue des Empereurs  
28200 Châteaudun Cedex  
Tél : 02 37 94 05 05  
Fax : 02 37 66 35 99  
paio.chateaudun@  
wanadoo.fr

### MISSION LOCALE DE DREUX

48, bis, rue Saint Denis  
28100 Dreux  
Tél : 02 37 38 57 67  
Fax : 02 37 42 93 68  
mission.locale.dreux@  
wanadoo.fr

### PAIO

2 rue Sainte Anne  
28400 Nogent-le-Rotrou  
Tél : 02 37 52 57 71  
Fax : 02 37 52 33 41  
paiongt@wanadoo.fr

### PAIO

1 rue des Écoles  
36200 Argenton-sur-Creuse  
Tél : 02 54 24 06 50  
Fax : 02 54 24 01 08  
paio.argenton-sur-creuse@  
wanadoo.fr

### MISSION LOCALE JEUNES DE CHÂTEAURoux

15, place de la République  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 07 70 00  
Fax : 02 54 07 36 08  
mission.locale@chateauroux.org

### PAIO – ADEF

rue Georges Brassens  
36100 Issoudun  
Tél : 02 54 21 52 75  
Fax : 02 54 21 78 32  
paio.issoudun@wanadoo.fr

### PAIO

28 rue Grande  
36300 Le Blanc  
Tél : 02 54 37 27 27  
Fax : 02 54 37 80 58  
mife.le.blanc@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE LOIRE TOURAINNE

19, rue de l'Île d'Or  
BP 132 – 37401 Amboise  
Tél : 02 47 30 41 64  
Fax : 02 47 57 42 68  
mlloiretouraine@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE LOIRE TOURAINNE ANTENNE

4 avenue du Maine – BP 49  
37110 Château-Renault  
Tél : 02 47 56 07 29  
Fax : 02 47 56 87 77  
mlloiretouraine-  
chateaur Renault@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE DU CHINONNAIS

2, place Tenkodogo – BP 138  
37051 Chinon cedex 01  
Tél : 02 47 93 30 40  
Fax : 02 47 93 39 18  
mission.locale.chinon@wanadoo.fr

### PAIO DU LOCHOIS ET DE LA TOURAINE DU SUD – CENTRE POLYVALENT RENÉ GUILLIER

7 rue de Tours – 37600 Loches  
Tél : 02 47 94 06 46  
Fax : 02 47 94 00 09  
paioloches@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE DE TOURAINE

10 place neuve – 37000 Tours  
Tél : 02 47 31 39 15  
Fax : 02 47 31 39 29  
mission.locale@mltouraine.com

### MISSION LOCALE DU BLÉSOIS

20 avenue Médicis  
BP 948 – 41009 Blois Cedex  
Tél : 02 54 52 40 40  
Fax : 02 54 42 07 00  
secretariat@mlblois.com

### PAIO

19, rue de la Pierre  
41200 Romorantin-Lanthenay  
Tél : 02 54 76 23 22  
Fax : 02 54 76 96 80  
paioromo@wanadoo.fr

### PAIO

7, rue du XX<sup>e</sup> Chasseur  
41100 Vendôme  
Tél : 02 54 77 14 87  
Fax : 02 38 98 80 80  
paiovendome@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE MONTARGOIS GIENNOIS

31 avenue Chautemps  
45200 Montargis  
Tél : 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
mission-locale-montargis@  
wanadoo.fr

### MISSION LOCALE DU MONTARGOIS ET DU GIENNOIS

14 rue de l'Hôtel de Ville  
45500 Gien  
Tél : 02 38 67 25 62  
Fax : 0238382607  
missionlocale-gien@wanadoo.fr

### MISSION LOCALE DE L'ORLÉANAIS

9 boulevard de Verdun  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 78 91 92  
Fax : 02 38 78 91 88  
contact@mlo.fr

### MISSION LOCALE DU PITHIVERAIS

2, Mail Nord  
45300 Pithiviers  
Tél : 02 38 30 78 06  
Fax : 02 38 80 87 77  
ml.pithiverais@wanadoo.fr

# Les adresses utiles

## les Chambres consulaires par département

### Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 18

40 rue Moyenne  
BP 249 - 18005 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 69 70 71  
Fax : 02 48 69 70 69  
cm18@cm-bourges.fr

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 28

24 boulevard de la Courtille  
28000 Chartres  
Tél : 02 37 91 57 00  
Fax : 02 37 35 38 25  
info.contact@cm-28.fr

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 36

31 rue Mallet Stevens  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 08 80 00  
Fax : 02 54 08 80 08  
contacts@cm-indre.fr

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 37

36-42 route de Saint-Avertin  
37200 Tours  
Tél : 02 47 25 24 00  
Fax : 02 47 28 40 68  
formation@cm-tours.fr

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 41

16 rue de la Vallée Maillard  
41018 Blois Cedex  
Tél : 02 54 44 64 00  
Fax : 02 54 78 92 75  
iberlu@cma-41.fr

#### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 45

11 rue de la Bretonnerie  
BP 2249  
45012 Orléans Cedex  
Tél : 02 38 62 09 22  
Fax : 02 38 54 66 76  
secretariatgeneral@cm-loire.fr

### Les Chambres d'Agriculture

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 18

2701 route d'Orléans  
BP 10 - 18230 Saint Doulchard  
Tél : 02 48 23 04 00  
Fax : 02 48 65 22 13  
f.caron@chambagri.fr

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 28

10 rue Dieudonné Costes  
28024 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 24 45 45  
Fax : 02 37 24 45 90  
accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 36

24 rue des Ingrains  
28024 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 61 61 00  
Fax : 02 54 61 61 16  
accueil@indre.chambagri.fr

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 37

38 rue Augustin Fresnel -  
BP 139 - 37171 Chambray-  
lès-Tours Cedex  
Tél : 02 47 48 37 37  
Fax : 02 47 48 17 36  
suad@indre-et-loire.chambagri.fr

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 41

Cs 1808  
11-13-15 rue Louis Joseph  
Philippe - Zone de l'Érigny  
41018 Blois  
Tél : 02 54 55 20 00  
Fax : 02 54 55 20 01  
formation@loir-et-cher.chambagri.fr

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 45

13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 Orléans Cedex 9  
Tél : 02 38 71 90 10  
Fax : 02 38 71 90 60  
patrick.moure@loiret.chambagri.fr

### Les Chambres de Commerce et d'Industrie

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 18

Esplanade de l'aéroport  
BP 54 - 18001 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 67 80 80  
Fax : 02 48 67 80 99  
infos@cher.cci.fr

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 28

5 bis avenue Marcel Proust  
BP 20062 - 28002 Chartres Cedex 1  
Tél : 02 37 84 28 28  
Fax : 02 37 84 28 29  
contact@eureetloir.cci.fr

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 36

24 place Gambetta  
36028 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 53 52 51  
Fax : 02 54 34 17 77  
contact@indre.cci.fr

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 37

4 bis rue Jules Favre  
BP 41028 - 37010 Tours Cedex 1  
Tél : 02 47 47 20 00  
Fax : 02 47 61 62 38  
ccitouraine@touraine.cci.fr

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 41

16 rue Vallée Maillard  
41018 Blois Cedex  
Tél : 02 54 44 64 00  
Fax : 02 54 74 78 20  
contact@loir-et-cher.cci.fr

#### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 45

23 place du Martroi  
45044 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 77 77 77  
Fax : 02 38 53 09 78  
point-a@loiret.cci.fr

# Les adresses utiles

## les services de l'État par département

### Les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

#### DDTEFP DU CHER

Section centrale du travail  
Centre administratif Condé  
2 rue Victor Hugo – BP 510  
18013 Bourges Cedex  
Tél : 02 48 27 10 10  
Fax : 02 48 65 04 37

#### DDTEFP D'EURE-ET-LOIR

Service formation  
professionnelle  
13 rue du Docteur Haye  
28019 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 18 79 00  
Fax : 02 37 18 79 19

#### DDTEFP DE L'INDRE

Service emploi  
Cité administrative –  
Boulevard George Sand  
BP 607 –  
36020 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 53 80 53  
Fax : 02 54 34 29 40

#### DDTEFP D'INDRE-ET-LOIRE

Service apprentissage  
8 rue Alexander Fleming  
37041 Tours Cedex  
Tél : 02 47 31 57 01  
Fax : 02 47 31 57 39

#### DDTEFP DU LOIR-ET-CHER

Service formation  
34 avenue Maunoury  
41011 Blois Cedex  
Tél : 02 54 55 85 74  
Fax : 02 54 78 63 90

#### DDTEFP DU LOIRET

CEF  
Cité administrative Coligny  
131 faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex  
Tél : 02 38 78 98 38  
Fax : 02 38 62 33 03

### Rectorat

#### SERVICE ACADÉMIQUE D'INSPECTION DE L'APPRENTISSAGE

21 rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 79 39 29  
Fax : 02 38 79 38 03  
Ce.saia@ac-orleans-tours.fr

### Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

#### SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Cité administrative Coligny  
131 faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 77 40 30  
Fax : 02 38 77 40 98  
srfd.centre@educagri.fr

### Les Services Départementaux de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole

**SDITEPSA DU CHER**  
Centre administratif Condé  
Avenue du 95<sup>e</sup> de ligne  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 23 75 06  
Fax : 02 48 23 75 01

**SDITEPSA D'EURE-ET-LOIR**  
15 place de la République  
28019 Chartres Cedex  
Tél : 02 37 20 50 43  
Fax : 02 37 20 50 80

**SDITEPSA DE L'INDRE**  
Boulevard George Sand  
36000 Châteauroux  
Tél : 02 54 53 26 91  
Fax : 02 54 53 26 06

**SDITEPSA D'INDRE-ET-LOIRE**  
61 avenue de Grammont  
37000 Tours  
Tél : 02 47 70 82 73  
Fax : 02 47 70 82 89

**SDITEPSA DE LOIR-ET-CHER**  
34 avenue Maunoury  
41011 Blois Cedex  
Tél : 02 54 90 96 91  
Fax : 02 54 90 96 96

**SDITEPSA DU LOIRET**  
Cité administrative Coligny  
131 faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex  
Tél : 02 38 77 41 93  
Fax : 02 38 77 41 92

### Les Inspections du Travail des Transports

**INSPECTION DU TRAVAIL  
DES TRANSPORTS DU CHER  
ET DE L'INDRE**  
5 boulevard de Juranville  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 55 46 70  
Fax : 02 48 55 46 73













**INSPECTION DU TRAVAIL  
DES TRANSPORTS D'EURE-  
ET-LOIR**  
2 rue Saint Georges sur Eure  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 25 66 28  
Fax : 02 37 33 04 45

**INSPECTION DU TRAVAIL  
DES TRANSPORTS  
D'INDRE-ET-LOIRE  
ET LOIR-ET-CHER**  
1 quai Portillon – 37100 Tours  
Tél : 02 47 88 24 50  
Fax : 02 47 88 24 59

**INSPECTION DU TRAVAIL  
DES TRANSPORTS DU  
LOIRET**  
68 bis rue de la Bourie rouge  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 62 56 33  
Fax : 02 38 24 51 22

# Les adresses utiles

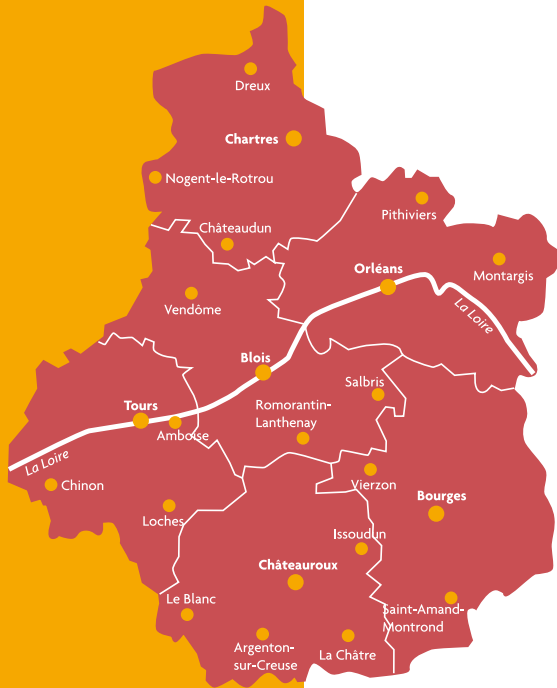
## Les contacts de la Région Centre

-  **L'Indemnité Compensatrice Forfitaire**  
primes-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 34 04  
02 38 70 25 18  
**ou** 02 38 70 27 58  
02 38 70 25 66
-  **Fonctionnement conventionnel des établissements**  
fonctionnement-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 32 84  
**ou** 02 38 70 32 69  
02 38 70 27 44
-  **Les effectifs des CFA et sections d'apprentissage**  
effectifs-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 35 70  
**ou** 02 38 70 32 69
-  **Plan d'investissements des CFA et sections d'apprentissage**  
investissement-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 35 70  
**ou** 02 38 70 32 69
-  **Les projets de CFA**  
pedagogie-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 32 10  
**ou** 02 38 70 27 39  
02 38 70 34 49
-  **Carte des formations professionnelles initiales**  
carte-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 33 34  
**ou** 02 38 70 28 40
-  **Le Trans'Europe Centre apprentissage**  
Trans-europe-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 35 70
-  **Demandes de particuliers en matière d'apprentissage**  
Particulier-apprentissage@regioncentre.fr  
Tél. : 02 38 70 31 70  
**ou** 02 38 70 34 49
-  **Les actions de promotion des métiers**  
Tél. : 02 38 70 31 70
-  **Concours Graine de boîte**  
Tél. : 02 38 70 33 56
-  **Le programme Leonardo Da Vinci**  
Tél. : 02 38 70 34 91
-  **Le chéquier CLARC et « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »**  
Tél. : 02 38 70 27 38





# NOTES



## Conseil régional du Centre

**Direction Générale  
Formation Éducation  
Direction de l'Apprentissage**

---

Tél. : 02 38 70 31 70  
Fax : 02 38 70 35 83

---

**En savoir plus :**  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

---

9, rue Saint-Pierre-Lentin  
45041 Orléans Cedex 1

---

Tél. : 02 38 70 30 30  
Fax : 02 38 70 31 18

---



Avec le concours du  
Fonds Social Européen

Région



Centre

*Dans le Centre, c'est vous le centre*